

le **journal** du **CAUE** 34

conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Hérault



Photo, © Frédéric Hébraud - CAUE34 - 2010

N° 88 • octobre 2010

DOSSIER
LE LITTORAL

Les missions de conseil aux collectivités territoriales Pratiques et déontologie

Les 23 après-midi, 24 et 25 novembre 2010
au CAUE de l'Hérault à Montpellier

Plus que jamais d'actualité, le conseil auprès des collectivités territoriales s'avère être un exercice complexe qui requiert une approche globale et transversale ainsi qu'une pluridisciplinarité des compétences. L'objectif de la formation est de montrer le rôle essentiel que l'architecte conseil peut être amené à jouer comme acteur, médiateur et animateur, dans l'exercice des politiques d'aménagement des territoires.

Publics : Professionnels de l'aménagement - Elus et personnel des collectivités locales regroupant des compétences liées à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et à l'environnement.

Programme

Jour 1 - mardi 23 novembre

• 14h00

La pratique du conseil et ses différents modes d'exercice.

Les domaines d'intervention les plus fréquents : programmation architecturale et urbaine, aide à la décision, réaffectation de bâtiments communaux, renouvellement et développement urbain, montages de consultations, assistance architecturale...

- Les missions et les coûts.

Intervenants : Patrick Mauger, architecte conseil auprès de la DRAC LR - Laurence Javal, architecte-urbaniste conseil à la MIQCP - Christine Torrès, architecte-urbaniste, directrice du service urbanisme et aménagement à Frontignan (34) - Alain Vernet, architecte, professeur à l'école de Chaillot, architecte conseil de la ville de Montpellier et de la commune de Vézénobres (30) - Un représentant de l'ordre régional des architectes - Les architectes du CAUE

Jour 2 - mercredi 24 novembre

• 9h00

Le conseil à l'échelle d'une commune : l'exemple de Saint-Génès-des-Mourgues (34)

L'architecte conseil de la commune, ses missions.

Intervenants : Yvon Pellet, maire de Saint-Génès-des-Mourgues - Michel Dupin, architecte conseil de la commune de Saint-Génès-des-Mourgues

• 14h00

Le conseil à l'échelle d'un site classé : l'exemple de la Vallée du Salagou et le cirque de Mourèze (34)

Exposé des problématiques.

Complexité du contexte, croisements des enjeux, recherche de solutions.

L'outil charte paysagère, ses avantages, ses limites, la gestion des projets au quotidien.

L'action de l'architecte conseil et les premiers résultats.

Intervenants : Clotilde Delforge, directrice du syndicat mixte de gestion du Salagou (SMGS) - Aspasie Kambérou, architecte-urbaniste au CAUE 34 - Jean-Christophe Marchal, architecte conseil du SMGS

Jour 3 - jeudi 25 novembre

• 9h00

Le conseil architectural urbain et paysager, diversité des approches

Présentation de cas concrets illustrant les pratiques spécifiques du conseil, depuis le permis de construire jusqu'à l'opération d'aménagement.

• 14h00

Poursuite des interventions à partir d'un choix de dossiers significatifs.

Intervenants : Jean-Louis Duchier, architecte conseil à la DDTM (ex DDE) de l'Hérault - Christine Munoz, paysagiste conseil à la DREAL - Catherine Boutry, architecte des bâtiments de France, UTAP 34 - Alain Vernet, architecte - Marie Amiot, architecte conseil à Saint-Vincent-de-Barbeyrargues (34) - Les architectes du CAUE 34

Conditions financières : la participation s'élève à 200 € pour les deux jours et demi.

Programme complet et bulletins d'inscription sur le site du CAUE 34 : herault.cauelr.org

2 **Formation CAUE**
Le conseil aux collectivités

3 **L'atelier des territoires**
N° 1 : «Équipements publics nouvelle génération»

4 **Visite héraultaise**
Par le CAUE de la Drôme

5 **Rencontres d'Arles**
Une rentrée en image

6 **DOSSIER
LE LITTORAL**

6 • Entre rêve et réalité

12 • Une longue métamorphose

15 • L'enseignement
de La Grande-Motte

17 • L'Hérault, sentinelle
du littoral français

20 • Entrevue :
Avec le Conservatoire du Littoral

23 • La dune et ses travers

26 • Le littoral au révélateur

30 • Un photographe, des rives

32 • A Sète, un balcon sur la mer

36 • A Pérols, le réveil sonne
au quartier des cabanes

39 • Entre l'Orb et la mer,
Valras-Plage s'organise

40 • La plage d'Olonne-sur-Mer,
en Vendée

41 • Le Parc naturel de Ria Formosa,
Portugal

43 • Marsillargues, Aménager moins
pour aménager mieux.

48 **Déballage**

l'atelier des territoires

Mardi 9 novembre 2010
Salle René Valette - Saint-Just (34)

POUR LES ÉLUS ET LES PROFESSIONNELS

atelier 1 «Des équipements publics nouvelle génération»

Organisé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault avec le partenariat de la MIQCP et le concours de la mairie de Saint-Just

Autour des interventions de :

- **Philippe Madec**, architecte, urbaniste, enseignant, auteur, philosophe ... :
«Les ambitions d'une approche responsable des équipements publics»
- **Patrick Chotteau**, architecte urbaniste en chef de l'Etat, secrétaire général adjoint de la MIQCP : «La programmation, étape clef pour intégrer les enjeux environnementaux»
- **CAUE de l'Hérault** : «Les conditions préalables à une commande»
Illustrations de démarches significatives mises en œuvre dans le cadre des missions de conseil auprès des communes.
- **Pierre Cabanis**, architecte programmiste
- **Dominique Ingold**, programmiste et **Philippe Madec**, architecte :
«De la programmation à la réalisation, quelles réponses ?»
Le pôle œnotouristique de la Communauté de communes Pays de Lunel, à Saint-Christol et autres exemples

PROCHAINEMENT

atelier 2
le 16 décembre 2010

**«Permis de construire :
quelle gestion après le retrait
de l'Etat ?»**

A l'adresse des Communautés
de Communes et d'Agglos.

Dans les locaux de la Communauté
de Communes de la Vallée de
l'Hérault à Gignac

inscription gratuite mais obligatoire dans la limite des places disponibles. Participation aux frais de repas : 15 €.
programme complet et bulletin d'inscription téléchargeables sur le site du CAUE 34

De l'Union Régionale à l'Université d'Été des CAUE

Des rencontres sous le signe de la mutualisation

Les Rencontres 2010 de l'Union Régionale des CAUE en Languedoc-Roussillon se sont déroulées aux portes de Carcassonne, organisées par le CAUE de l'Aude. Les UR des CAUE de Midi-Pyrénées, Pays de Loire, Aquitaine et Ile-de-France avaient été invitées à faire part de leurs expériences ainsi que la Fédération Nationale des CAUE et le CAUE du Nord.

Au programme : sites Internet, observatoire des CAUE, centre de ressources et constitution des groupes de travail appelés à fonctionner tout au long de l'année, avec l'objectif de partager les réflexions et de produire actions et outils communs. Un nouveau site Internet de l'URCAUE LR devrait ainsi voir le jour.

L'Université d'Été des CAUE, accueillie par le CAUE du Puy-de-Dôme, a longuement mis l'accent sur les outils de la mutualisation et les expériences supra-départementales avant que ne se forment, à la vitesse d'une éruption, les nouveaux ateliers. Normal... au pays des volcans !

L'édition UE 2011 est d'ores et déjà annoncée en Languedoc-Roussillon.

Des remparts de Carcassonne...



... aux volcans d'Auvergne, la longue marche des CAUE vers la mutualisation.

Le **Caue de la Drôme** visite l'Hérault

Nouvelles formes urbaines et espaces publics à l'ordre du jour

Est-ce l'appel du large qui fit descendre l'équipe du CAUE de la Drôme, en ce début du mois de septembre ? Ou faut-il croire qu'il se fabrique vraiment des opérations intéressantes dans notre département ?



Au cœur de Malbosc, Michel Maraval présente l'opération d'habitat groupé des Villas Vanille (agence Cusy-Maraval).

L'aménagement de l'esplanade de Mèze : un des trois espaces publics présentés par Hervé Piquart (Atelier Sites).



Il faut se rendre à l'évidence : le CAUE 26, confronté à des problématiques d'aménagement similaires à celles de l'Hérault sur son territoire, avait bien pour objectif de visiter des opérations remarquables, illustrant deux thèmes devenus récurrents : la production d'un habitat individuel «autre» et la qualité des espaces publics.

Il n'en fallait pas moins au CAUE 34 pour proposer un programme ciblé à ses visiteurs.

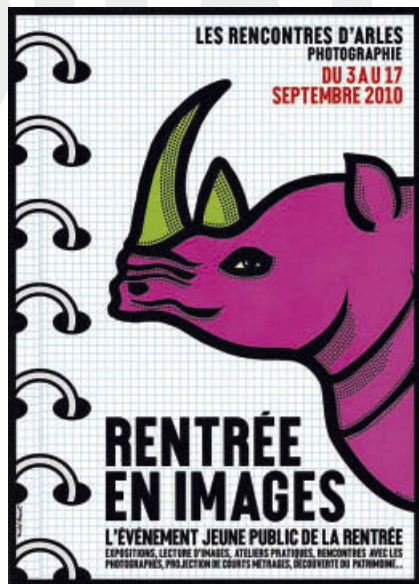
Première étape : **la ZAC Malbosc à Montpellier** où le groupe, guidé par M. Guidet, chargé d'opération à la SERM, est invité à découvrir la production architecturale, en traversant de part en part le quartier grâce aux cheminements piétons, après que celui-ci lui a présenté la ZAC.

Michel Maraval, architecte (agence Cusy-Maraval) ouvre alors les portes des Villas Vanilles pour une exploration des patios, cours et venelles, caractéristiques de cette typologie d'habitat individuel dense dont il décrit les qualités en tant que concepteur... et habitant !

Les étapes suivantes : **Mèze, Cournonterral et Vic-la-Gardiole**, trois communes que le CAUE de l'Hérault a accompagnées dans une réflexion globale sur le fonctionnement urbain de leurs centres-villages, préalable indispensable au passage à l'opérationnel.

L'esplanade de Mèze, les deux places - Eglise et Mairie - de Cournonterral et le boulevard des Aresquiers à Vic-la-Gardiole font l'objet de commentaires passionnés d'Hervé Piquart, architecte-urbaniste (Atelier Sites), dont la mission - réussie - visait à requalifier ces lieux en leur redonnant leurs véritables statut et usages d'espaces publics.

Répondant tout de même à l'appel du large, le groupe a rejoint **Sète** pour «palper» les récents aménagements de la plage du lido, de la corniche au soleil couchant, avant de terminer la journée sur une sympathique terrasse du quartier-Haut.



Odile BESEME - CAUE 34

Rencontres photographiques d'Arles

5^{ème} «rentrée en images»

pour les CAUE des Bouches du Rhône, du Gard et de l'Hérault

Arles «Chroniques urbaines : lire et écrire la ville»

La ville, reconstruite sur elle-même, laisse apparaître des traces qui témoignent des différentes périodes de son évolution. Si les murs, observateurs silencieux de la vie urbaine pouvaient parler, ils auraient de passionnants récits à nous offrir.

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches du Rhône, du Gard et de l'Hérault ont proposé, pour cette rentrée arlésienne en images 2010, une lecture du quartier du Méjan au cours d'un cheminement commenté.

Le Méjan (du provençal mejan : mitoyen, entre-deux) est un quartier situé hors les murs, à l'ouest de l'enceinte fortifiée et au bord du Rhône, dans lequel s'établit la juiverie à partir du XII^{ème} siècle. Au XIII^{ème} siècle, les Dominicains investissent les lieux en créant un ensemble conventuel, dont il ne reste plus que l'église des prêcheurs, édifiée au XIV^{ème} siècle. Le cloître et ses dépendances sont démolis au XIX^{ème} siècle pour édifier une usine hydraulique qui sera exploitée jusqu'en 1935. C'est aujourd'hui le siège des Rencontres d'Arles.

Les strates de cette histoire ont été décryptées par l'observation de la structure urbaine, de l'architecture des bâtiments, de la toponymie.

Après cette première prise de contact, les élèves ont été accueillis dans un atelier où ils ont pu laisser libre cours à leur imagination pour écrire une chronique illustrée se déroulant dans les lieux traversés : témoignage historique imaginé, faits divers inventés, fiction, bande dessinée, roman photo...

Leurs chroniques ont cependant été contraintes par des consignes précises : l'utilisation d'un vocabulaire architectural, l'insertion dans leur récit d'une citation d'architecte ou d'écrivain sur la ville ou l'architecture, l'évocation d'un projet d'architecture contemporain.

Plus de 500 élèves de 29 classes, de la maternelle au lycée, des académies de Montpellier et d'Aix Marseille, ont participé à cet atelier pour écrire à leur façon, un morceau d'histoire de ville.

«Les villes portent les stigmates des passages du temps et occasionnellement les promesses d'époques futures.»

Marguerite Yourcenar, écrivain, 1903-1987

Sur les quais du Rhône, repérage de la prise d'eau alimentant l'usine hydraulique



Le littoral entre rêve et réalité

Destination privilégiée de vacances,
mais aussi lieu de résidentialisation recherché,
le littoral doit faire face aux pressions voraces
et combinées de l'homme et de la nature.



Photo © F. Hébraud - CAUE34 - 2010

La vie du littoral languedocien n'a rien d'un long fleuve tranquille ! A l'heure où ses plages se remettent tout juste des invasions estivales, les tempêtes automnales viennent, à nouveau, l'agacer.

Depuis que l'homme, aménageur et bâtisseur, dispute son territoire à la mer, force lui est, aujourd'hui, de constater qu'il n'est pas le plus fort. Ayant oublié que le littoral est en constante évolution, il a bâti des agglomérations, construit des routes, creusé des ports, voulant les inscrire dans le temps et dans l'espace.

S'éveillant à la fragilité et à la richesse de ce territoire, il a mis en œuvre, parallèlement, des mesures de protection. Passant de la volonté d'adapter le milieu à l'homme au constat qu'il valait peut-être mieux se résoudre à adapter l'homme au milieu, il intègre désormais dans sa politique la notion de recul stratégique. Mais, de la théorie à la pratique, les remises en cause sont souvent difficiles à accepter et bien longues à se concrétiser !

Aujourd'hui, qu'en est-il de ce littoral ? De l'héritage de ce patrimoine naturel et bâti, soumis aux interventions répétées de l'homme comme aux aléas climatiques ?

Quelle image et quel cadre de vie offre-t-il à ses habitants et à ses visiteurs ?



Un territoire trop convoité

En moins de cinquante ans, le littoral languedocien a connu une transformation aussi radicale que brutale.

Ce territoire, des moins aménageables tant la fragilité de ses milieux naturels le dispute à sa vulnérabilité face aux risques littoraux, n'a cessé de susciter la convoitise des hommes. Terrain d'aventure pour «un commando» de

concepteurs en charge d'un vaste projet de développement touristique décidé «en haut», à une époque où ni la concertation ni l'environnement n'effleuraient les pensées, le littoral est devenu l'objet d'enjeux complexes où s'expriment et s'affrontent des intérêts et des logiques très contradictoires.

Des espaces naturels remarquables

Caractérisé par de vastes étendues lagunaires s'abritant derrière des cordons dunaires, le littoral présente une mosaïque d'écosystèmes terrestres et aquatiques d'un intérêt écologique exceptionnel. Les zones humides accueillent de très nombreux oiseaux migrateurs, plus de 190 espèces ont été répertoriées, tandis que les dunes abritent des espèces patrimoniales comme le lys des sables, caractéristique des dunes vives, ou le panicaut maritime. Les écosystèmes dunaires jouent un rôle fondamental dans le maintien du trait de côte, d'une part en permettant le stockage du sable apporté entre les coups de mer et protégé par une végétation fixatrice, ce qui pallie en partie l'action érosive de la mer, et d'autre part en limitant l'érosion éolienne de la plage par les vents de terre.

Cet équilibre fragile s'accommode mal avec la volonté

humaine de marquer de façon pérenne son empreinte. Les infrastructures routières et les aménagements urbains, au plus près de la côte, ont mis à mal ce processus de régénération, encore dégradé par le re-profilage annuel des plages au bulldozer. Le recul de la dune, jusqu'à sa disparition, menace alors de submersion marine de vastes espaces littoraux. Les tempêtes ont ainsi eu raison de routes et de bâtiments.

Les premières solutions comme les enrochements en épis, en protégeant ici, n'ont fait qu'accentuer l'érosion ailleurs. D'autres solutions sont aujourd'hui mises en œuvre comme le rechargement des plages, à partir de sable fossile provenant de bancs situés au large. Mais peut-il s'agir d'une solution durable lorsque l'on sait que ces bancs de sable jouent un rôle sur la stabilisation de la houle ?





Photo © F. Hébraud - CAUE34 - 2010

Tourisme de masse et vision à court terme

«Les plages du Sud sont en Languedoc» : tel était le slogan des affiches qui proposaient, dans les années 1970, cette nouvelle destination aux touristes en mal d'exotisme... et au budget limité, car c'est principalement le choix d'un tourisme de masse qui marque le développement de la côte languedocienne.

Si les stations dites «Racine» sont plus ou moins réussies, produits du talent de leurs concepteurs et de la qualité d'accompagnement de leurs maîtres d'ouvrage, elles ont le mérite d'avoir préservé la côte d'une urbanisation continue. Ce n'est pas pour autant que l'espace, jugé largement disponible, a été géré avec discernement. Le capital foncier et environnemental a fait l'objet d'une consommation progressive et anarchique. Sous prétexte d'offre de vacances «bon marché», la qualité fut souvent sacrifiée... Une culture qui perdure !

L'absence totale de stratégie globale d'aménagement a largement nui au littoral. Hormis les stations «Racine», celui-ci n'a fait l'objet d'aucune approche qualitative de traitement des espaces intermédiaires, des voies de communication, des transitions entre ville et nature, des rapports de l'urbain à la mer. Des aménagements ont été réalisés, au coup par coup, sans cohérence ni préoccupation paysagère. Des espaces naturels ordinaires ont été abandonnés, offerts aux visées spéculatives. Globalement, c'est une image de confusion et de banalisation paysagères qui règne.

La création de la décharge publique du Thôt, en 1967, est emblématique de ce manque de conscience collective. La mise en œuvre concomitante des stations et de cette décharge sur un même littoral, qui plus est sur une zone naturelle d'intérêt écologique et faunistique, constitue un paradoxe perpétué par quarante années de politique laxiste. Aujourd'hui, si sa fermeture est effective, ce sont 485 millions de tonnes d'ordures qui fermentent sur trente mètres de hauteur !



Photo © F. Hébraud - CAUE34 - 2010



Photo © F. Hébraud - CAUE34 - 2010



Décharge du Thôt - 2010

Photo © M. Bouis - CAUE34 - 2010



Un modèle obsolète toujours sous pression

Privilégiant les résidences secondaires et donc l'offre de location, les stations touristiques ont été conçues autour d'appartements de vacances estivales, inadaptés aux autres saisons et pénalisés par des surfaces réduites. Aujourd'hui, cette spécialisation ne répond plus à une offre touristique tout au long de l'année et encore moins au désir de résidentialisation d'un nombre croissant de nouveaux habitants. Malgré tout, la pression est toujours là et la fréquentation augmente.

Des communes littorales, qui ont profité de l'essor touristique, étalent des formes urbaines disparates, des espaces publics non traités et une architecture banalisée, signes d'une absence ou d'une perte d'identité.

Les campings de toile ont fait place aux camps de mobil homes, offrant plus de confort à l'usage, mais qu'en est-il de l'agrément et de l'impact sur le paysage ? Des occupations temporaires d'espaces fragiles, tout proches du littoral, ont ainsi pris un caractère pérenne, sans autre considération pour l'environnement.

Encore plus proche de l'eau, le domaine public maritime n'échappe pas à cette pression. Depuis quelques années, des «plages» et restaurants envahissent, privatisent et artificialisent cet espace naturel. Leur nombre ne cesse de croître, avec la bénédiction des pouvoirs publics, en totale contradiction avec l'objectif de restituer au littoral son intégrité et d'offrir aux familles des plages gratuites. Qu'en est-il du caractère provisoire de ces installations quand les concessions sont accordées pour une durée de douze ans ?





Photo © F. Hébraud - CAUE34 - 2010

La reconquête du littoral

Consciente des défaillances de la Mission Racine et des dérives d'un développement touristique anarchique, une deuxième mission Littoral, instaurée en 2001, a mis en avant la nécessité de définir une stratégie régionale durable, conciliant préservation du capital environnemental, valorisation économique et progrès social. Plus que jamais, les défis majeurs auxquels le littoral doit faire face appellent une réponse globale et donc une action concertée des pouvoirs publics aux différents échelons territoriaux.

Le littoral languedocien, loin de l'image bétonnée de la Côte d'Azur ou de la Costa Brava, dispose de nombreux atouts : un ensoleillement généreux, des plages de sable fin offrant une grande sécurité pour les familles, des infrastructures touristiques modernes

- ports, golfs - un patrimoine environnemental et culturel aux caractéristiques parfois uniques, un large réseau multimodal de desserte, une viticulture et une conchyliculture aujourd'hui largement reconnues.

Des mesures de protection se sont multipliées, qui défendent les espaces naturels des lagunes, la faune et la flore, tout comme le patrimoine cabanier. Les acquisitions du Conservatoire du Littoral confortent cette protection. Le Conseil Général de l'Hérault s'est engagé dans une politique volontariste de gestion du trait de côte, avec la reconstitution des cordons dunaires et le déplacement de routes. Plusieurs sites emblématiques font ainsi l'objet de réhabilitations.

Le développement d'un réseau maillé de pistes cyclables et la prise en compte de l'accessibilité des plages aux handicapés viennent compléter la palette des actions entreprises.



Photos © F. Hébraud - CAUE34 - 2010





Le prix de la reconquête

Sur le plan environnemental, la mise à niveau de l'assainissement des communes des bassins versants, la requalification paysagère des voies d'accès au littoral et des franges urbaines ont été pointées du doigt, tout comme la lutte contre la cabanisation et la nécessité de mettre en place un plan «Qualité paysagère des campings».

Si la résidentialisation des stations est un atout majeur pour pérenniser les activités commerciales et de service, elle passe par les nécessaires restructuration du parc de logements, réalisation d'équipements publics et requalification du cadre de vie. Autant d'orientations et d'impératifs qui doivent faire l'objet de réflexions urbaines globales et d'études préalables et pré-opérationnelles. Autant d'atouts supplémentaires pour améliorer également la qualité d'accueil touristique.

Le verre à moitié vide ou à moitié plein

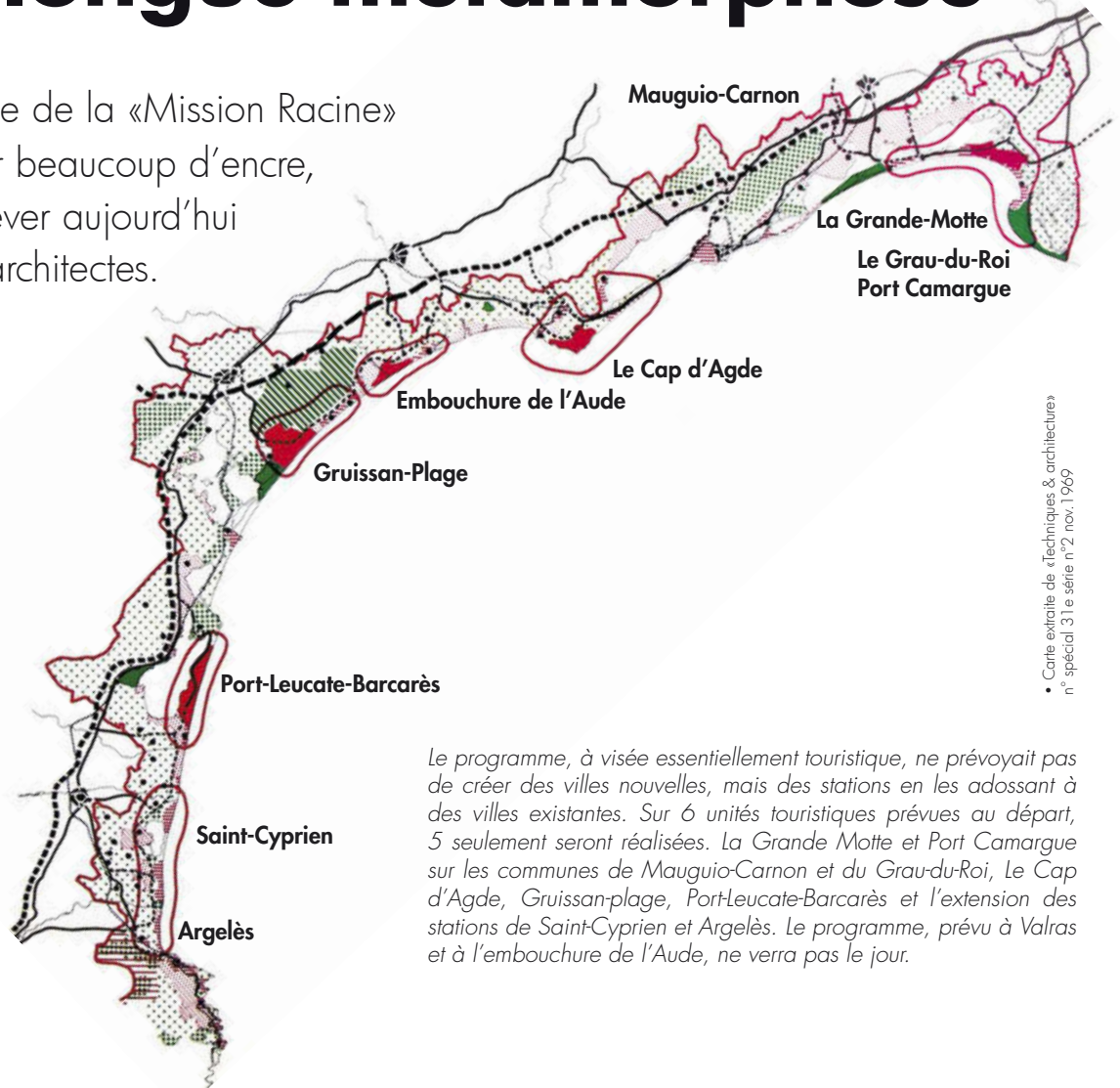
Aujourd'hui, deux images du littoral se côtoient, une vision optimiste qui remarque et apprécie les réhabilitations et aménagements réalisés et une vision pessimiste qui constate et regrette encore trop de points noirs. Les bons exemples sauront-ils faire école et imprimer une dynamique durable de qualité environnementale et urbaine ? Jusqu'où l'homme acceptera-t-il de se retirer et d'accepter la suprématie de la nature ?

La reconquête du littoral est en marche... mais se fait-elle par l'homme ou par la nature ? Car, même si l'homme arrive à faire preuve d'une certaine sagesse, quand il s'attache à reconstituer les cordons dunaires, l'accélération des événements climatiques n'aura-t-elle pas raison de son action, quand celui-ci rêve encore d'habiter au bord de la mer ?



Le littoral du Languedoc-Roussillon, une longue métamorphose

L'épopée de la «Mission Racine»
qui a fait couler beaucoup d'encre,
ferait rêver aujourd'hui
bien des architectes.



• Carte extraite de «Techniques & architecture»
n° spécial 31 e série n°2 nov. 1969

Le programme, à visée essentiellement touristique, ne prévoyait pas de créer des villes nouvelles, mais des stations en les adossant à des villes existantes. Sur 6 unités touristiques prévues au départ, 5 seulement seront réalisées. La Grande Motte et Port Camargue sur les communes de Mauguio-Carnon et du Grau-du-Roi, Le Cap d'Agde, Gruissan-plage, Port-Leucate-Barcarès et l'extension des stations de Saint-Cyprien et Argelès. Le programme, prévu à Valras et à l'embouchure de l'Aude, ne verra pas le jour.

C'est en juin 1963 que la «Mission interministérielle pour l'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon» est créée, sous la présidence de Pierre Racine, alors Conseiller d'Etat. Son objectif : trouver des solutions pour retenir sur le littoral languedocien les vacanciers qui font route en masse vers l'Espagne ou la Côte d'Azur. Dans les années 60, alors que le Languedoc-Roussillon tourne le dos à la mer et que l'économie locale peine à se diversifier, la concurrence est rude. Le gouvernement décide d'agir et d'octroyer à la Mission un budget conséquent ainsi que toute latitude pour intervenir.

Première étape : constituer une réserve foncière. L'achat des terrains se fait, dans un premier temps, dans la plus grande discrétion. Plus de 1200 hectares, jusqu'alors occupés par des moustiques, sont acquis aux emplacements des futures stations. La démoustication sera d'ailleurs l'une des premières opérations lancées par la Mission.

Dans la foulée, un petit groupe d'architectes et d'urbanistes forment l'Agence pour l'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon. **Georges Candillis** en est le président, il est entouré de **Jean Ballardur, Jean Le Couteur, Raymond Gleize, Edouard Hartané, Pierre Laffite, Henri Castella, Elie Mauret, Marcel Loods et Francisco Lopez** qui seront chefs de projets. Ensemble, ils élaborent le plan d'urbanisme d'intérêt régional, le PUIR. Des sociétés mixtes d'équipement sont parallèlement créées. Ce sont elles qui réaliseront les infrastructures et l'équipement des terrains. Des architectes en chef seront désignés par station¹, chacun devant exprimer, par l'architecture autant que par les formes urbaines, l'idée des vacances et des loisirs. Tout est permis pour sortir le «vacancier» de son cadre habituel. L'innovation sera au rendez-vous, notamment à la Grande Motte qui surprend, à l'époque, par son architecture futuriste. C'est dès 1965, la première station à sortir du

sable, à l'est, avec Leucate-Barcarès plus à l'ouest. Les erreurs, déjà montrées du doigt comme la bétonisation de la côte espagnole par exemple, devront être évitées. C'est pourquoi, outre leur conception urbaine, chaque station sera entourée de vastes espaces naturels protégés.

En 1977, la saga continue...

Rapidement, un déséquilibre est ressenti entre la côte et l'arrière-pays qui se plaint d'être négligé. La Mission Racine, qui souhaite garder une bonne image, propose que soit étendue sa mission à l'ensemble du Languedoc-Roussillon. C'est ainsi que l'Agence d'urbanisme pour l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon (ATLR) est créée, à l'initiative de Jean-Paul Lacaze². Elle prend le relais de la société civile des architectes en chef que présidait Jean Ballardur. En 1978, Philippe Jouvin, architecte-urbaniste, en prend la direction : «L'ATLR

devenait le bras séculier et technique de la Mission Racine. Ses objectifs étaient de poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement du littoral approuvé par la DATAR. Il s'agissait de doter les villes maritimes et les stations d'un véritable document d'urbanisme, en l'occurrence d'un POS, et de contribuer à l'aménagement touristique de l'arrière pays». De nombreuses réalisations ont été subventionnées par la Mission Racine comme les Campotels, des bases de loisirs tel l'aménagement du lac de Matemale dans les PO, des campings, des gîtes ou encore le port de Colombiers sur le Canal du Midi dans l'Hérault. Philippe Jouvin poursuit «L'ATLR était aussi mandatée pour réaliser des opérations de A à Z comme à Portiragnes-Plage». En 1983, la Région prend la main sur les décisions d'aménagement et met en place un syndicat mixte qui remplacera l'agence. Les financements, réduits à peau de chagrin, mettront l'ATLR en demeure de fermer.

1- Les architectes en chef de chaque station : Jean Ballardur pour La Grande Motte et la coordination des travaux de Port Camargue, Jean Le Couteur pour Le Cap d'Agde, Raymond Gleize et Edouard Hartané pour Gruissan-plage, Georges Candillis pour Port-Leucate-Barcarès, Eugène Beaudoin et Joachim Génard pour l'extension des stations de Saint-Cyprien et Argelès.

2- Jean-Paul Lacaze, X-Ponts, enseignant à l'Ecole Nationale des Ponts & Chaussées puis à l'ESSEC a, entre autres grandes étapes de sa carrière dans la fonction publique, dirigé l'OREAM de la Basse Seine, la ville nouvelle de Val de Reuil, l'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon, l'Etablissement Public d'Aménagement de la Défense et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.

La Grande-Motte : 1968, les deux premiers immeubles sortent de terre : le Provence et le Grand Pavois.



20 ans après ... de nouveaux défis

«Les solutions d'aujourd'hui sont les problèmes de demain», tel pourrait être l'adage appliqué au littoral du Languedoc-Roussillon. Si son aménagement a, en son temps, apporté bon nombre de solutions, comment aujourd'hui en pérenniser les effets positifs et en traiter les effets pervers tout en soutenant une exigence de qualité ?

C'est dans cet esprit qu'en 2001, une nouvelle «Mission interministérielle d'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon» est instaurée pour 5 ans. Elle est chargée d'assurer une coopération entre l'Etat et les collectivités, d'établir un partenariat de réflexion, de coordination et d'appui pour l'aménagement et la gestion de l'espace littoral pour, in fine, élaborer un Plan de développement durable du littoral.

Aujourd'hui, l'ensemble du programme d'action de la Mission, en particulier la réhabilitation intégrée de 8 sites

emblématiques*, est pratiquement aboutie et la plupart des projets réalisés. Les collectivités territoriales, chacune dans leur domaine de compétence, ont intégré pleinement la dimension littorale.

Septembre 2006 ... et après ?

Depuis 2006, au terme de sa durée, La Mission littoral a été conservée sous une configuration plus réduite. En effet, l'importance et les enjeux liés au littoral ainsi que le suivi des sites emblématiques ont justifié son maintien. Elle est installée à la préfecture de Région, au SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales) et conserve ses missions initiales de coordination des services de l'Etat, de relation avec les collectivités et les organismes socioprofessionnels et associatifs, liés au littoral, et de suivi des projets mis en oeuvre sur le littoral.

Tél : 04 67 61 69 10.

Les quinze travaux du plan de développement durable du littoral

1. Elaborer un document de référence de développement équilibré et durable du littoral
2. Restaurer, aménager et gérer les milieux lagunaires et marins
3. Soutenir les acquisitions foncières pour la protection du littoral
4. Gérer durablement les espaces naturels
5. Réhabiliter les sites emblématiques
6. Gérer l'évolution du trait de côte
7. Développer la plaisance et la filière nautique
8. Maintenir et restaurer la compétitivité des ports de commerce
9. Structurer les filières touristiques et émergentes
10. Monter des opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisirs et d'amélioration de l'habitat
11. Intégrer le littoral dans les projets de pays et d'agglomération
12. Construire un réseau maillé de pistes cyclables et voies vertes

13. Concevoir et mettre en oeuvre un plan qualité des plages
14. Promouvoir la qualité urbaine et paysagère
15. Elaborer une charte de la communication

*Les 8 sites emblématiques :

- Protection et aménagement durable du lido de Sète-Marseillan (34)
- Restauration du site de Paulilles (66)
- Réhabilitation de la côte Ouest de Vias (34)
- Opération Grand Site Camargue Gardoise (30)
- Réhabilitation du site des Coussoules (11)
- Lido du Petit et du Grand Travers (34)
- Réhabilitation de l'Etang de Canet - Saint Nazaire (66)
- Lido de Villeneuve-les-Maguelone - Fontignan (34)

*L'aménagement du lido entre Sète et Marseillan fait partie des 8 sites emblématiques.
Le parking, lié au déplacement de la route de Sète, est opérationnel depuis 2009.*





L'enseignement de La Grande-Motte

La Grande-Motte ne peut laisser indifférent.

Sa silhouette de pyramides noyées dans la verdure est aujourd'hui familière. Mais qui se souvient qu'en 1964, ce n'était que lande plate, marécageuse et désertique ?



Photo. © O. Besème - CAUE34 - 2008

Abritée des embruns, la végétation s'est épanouie, désormais indissociable des bâtiments.

C'est à Jean Ballardur que l'on doit la naissance de cette station nouvelle. Il va, avec ses proches collaborateurs, Paul Gineste et Pierre Dezeuze, en étudier le plan et l'organisation d'ensemble. Dès le début, ils sont accompagnés par le paysagiste Pierre Pillet. C'est en s'imprégnant du site et de ses contraintes - climatiques principalement - qu'ils élaborent un plan de masse qui va ancrer la ville dans le site et mêler avec intelligence le végétal et le bâti pour former une véritable station verte. Au sud, en première ligne, les immeubles, hauts et serrés

forment un rempart aux vents marins, atténuant ainsi leurs effets et protégeant l'épanouissement de la végétation. Au nord, les villas et leurs jardins sont à l'abri des embruns. La desserte des plages se fait à partir d'une voie primaire, parallèle à la côte et en retrait de 600 m de la mer, sur laquelle se branchent « en peigne » des voies secondaires. Le bord de mer est ainsi libéré de toute circulation automobile.

Autour du port, un quartier urbain dense accueille les différents équipements de la ville. Les villages de vacances,



Photo. © M. Bouis - CAUE34 - 2010

Un programme immobilier de 13 500 m² a vu le jour dans le quartier du point Zéro. L'architecte Antoine Garcia Diaz en a dessiné le plan de composition, structuré de part et d'autre d'un mail piétonnier relié au «bâtiment poisson» le premier construit en 1967. Un cahier des charges détaillé précise les règles architecturales et d'implantation des immeubles. Sur la photo, au deuxième plan, le bâtiment «Les Jardins du Vidourle» conserve son vocabulaire «Balladurien» et tente un dialogue avec les petits nouveaux.

hôtels-résidences et zones d'activités sportives occupent la partie Est, alors qu'un grand secteur de camping est réservé à l'Ouest.

La forme pyramidale des immeubles a le double avantage de doter les appartements de larges terrasses et de s'accorder avec le relief lointain des Cévennes. Les variations sur le thème du béton autorisent la création de résilles aux modénatures libres et variées, tout en leur conférant un caractère homogène. L'unité architecturale de la Grande-Motte est due à son architecte en chef qui a su imposer et communiquer sa vision, à la fois globale et détaillée, de la station.

Bien avant les premières constructions, la protection contre les embruns, obtenue grâce à des voiles de nylon, a favorisé le développement de la végétation qui fait aujourd'hui de la Grande-Motte un grand jardin où arbres, arbustes et fleurs accompagnent la déambulation des habitants et des promeneurs.

Aujourd'hui, cette ville à part entière, réalisation «phare» de l'aménagement du Languedoc-Roussillon, témoignage d'une époque et site classé depuis 1983, vient de recevoir le label «Patrimoine du XXe siècle»*. Si ce label n'est pas une protection, il consacre l'intérêt et la valeur de cette ville.

Quelle évolution pour la Grande Motte ?

Le pouvoir attractif de la ville est indéniable et les interrogations sur son devenir se posent, comme pour nombre de villes littorales.

Mais comment la ville peut-elle évoluer en respectant son caractère aujourd'hui célébré ?

Plusieurs enjeux s'imposent :

- d'un point de vue urbain : la gestion des stationnements, les besoins de nouveaux équipements, les mutations de certains espaces, la densification (commencée avec la ZAC du Point Zéro),
- d'un point de vue patrimonial : comment faire évoluer les logements pour les adapter à une occupation permanente (problème de surface habitable) et les rendre conformes aux nouvelles réglementations thermiques (problème de chauffage) ?

Une cité à (re)découvrir

Au plan urbain, la municipalité de la Grande-Motte a confié l'étude d'un Schéma Directeur à l'architecte urbaniste Christian Biecher. Ses principales orientations proposent : le renforcement du cœur de ville par la création de nouveaux équipements publics comme des halles marchandes, la requalification de l'avenue de

l'Europe, l'élaboration d'un schéma de déplacement doux, la construction d'un parking paysager à l'entrée de la ville, la réalisation d'un théâtre sur la mer et l'extension du port avec 800 anneaux supplémentaires.

La Grande-Motte n'est pas une ville intouchable, à mettre sous cloche, mais ce n'est pas non plus une ville comme les autres. Ses nombreuses qualités en font une cité riche d'enseignements quant aux questions posées par les villes contemporaines : invention architecturale et typologique, gestion intelligente des voitures et des déplacements, relation au milieu (vents dominants), à l'échelle du site mais également des édifices.

La Grande-Motte, c'est aussi la ville-parc, tant souhaitée par les modernes mais rarement, voire jamais, réalisée et que l'on voit resurgir depuis quelques années dans les préoccupations des professionnels des questions urbaines.

Mais la Grande-Motte présente également des manques, des points faibles : relation à la mer et à son port, lisibilité

des voies structurantes, échelle et visibilité des édifices publics...

Reconnaître les qualités de cette station permettrait d'aborder sereinement la question de sa densification, de ses extensions, de ses équipements, sans la banaliser par une production contemporaine médiocre et peu inventive. Reconnaître ses défauts rendrait légitime une intervention sur cette ville et l'écriture d'une nouvelle page de son histoire. Alors faisons (ou refaisons) le voyage de la Grande-Motte.... Nous y trouverons des choses tout aussi "sexy et stimulantes" qu'à Amsterdam, Copenhague....et sans doute plus adaptées à nos problématiques méditerranéennes.

Le label «Patrimoine du XX^{ème} siècle», créé en 2001 par le ministère de la Culture et de la Communication, a pour objectif de susciter l'intérêt des décideurs, aménageurs mais aussi et surtout du public sur les constructions et ensembles urbains majeurs du XX^e siècle construits entre 1900 et 1975, sans distinction de programme (ouvrages d'art, logements, édifices publics, édifices religieux, usines, équipements touristiques, sportifs...).

Soulignons à cette occasion la parution de l'ouvrage réalisé par la DRAC LR **«Jean Balladur et La Grande-Motte - L'architecte d'une ville»,** Collection : «Duo» disponible auprès de la DRAC - www.languedoc-roussillon.culture.gouv.fr



Michèle BOUIS et Laurent GRANGÉ - CAUE 34

L'Hérault, sentinelle du littoral français ?

Du Roussillon à la Camargue, plus de 180 km de côte focalisent l'attention des pouvoirs publics. En première ligne, le Conseil Général de l'Hérault, très directement concerné par son littoral, a engagé plus de 20 M€ sur un investissement public total de 100 M€ pour la période 2007-2012.

Le Littoral méditerranéen est, en effet, pilote pour l'élaboration de certaines stratégies d'adaptation aux changements climatiques.

Un mètre ou deux ?

En 2007, les scientifiques du GIEC* annonçaient une élévation maximale de la montée des eaux de 0,59 m. Ce scénario semble aujourd'hui dépassé, car il ne tenait pas compte de l'évolution des glaciers en Antarctique et au Groënland. Des études plus récentes prédisent désormais une élévation de 1m avec une marge d'incertitude de plus ou moins 0,5 m. Nous pourrions donc connaître, en 2100, une élévation du niveau des eaux d'1 ou 2 mètres.

Dans le scénario «1 mètre en 2100» ** les dunes languedociennes de très faible hauteur ne pourront plus jouer leur rôle protecteur, lors des tempêtes. Même dans

l'hypothèse où ces dernières ne sont ni plus violentes ni plus nombreuses, elles feront inévitablement plus de dégâts avec un niveau des eaux plus élevé. A l'avenir, les secteurs côtiers naturels ou urbanisés, situés entre 1 m et 2 m d'altitude, seront frappés par les tempêtes décennales, et ceux situés entre 2 m et 3 m, hors d'atteinte aujourd'hui, ne seront plus à l'abri des tempêtes exceptionnelles.

En Languedoc-Roussillon où plus de 100 000 logements se trouvent situés à moins de 2,5 m d'altitude, ces risques sont largement ignorés, du moins par les populations. Si l'on se contentait d'observer sans intervenir, à l'horizon 2100, le coût des dégâts, causés sur le littoral languedocien par la montée des eaux, pourraient atteindre 15 à 35 milliards d'€.



Photo. © F. Hébraud - CAUE34 - 2010

A Sète, une méthode douce est adoptée pour reconstituer la dune.

Reculer pour mieux se protéger

Le littoral languedocien est hérissé d'un important linéaire d'épis et brise-lames en enrochements. Ces ouvrages rigides, construits pour limiter les mouvements de sédiments, ne font, en fait, qu'accentuer et déplacer les problèmes d'érosion et de submersion même s'ils assurent une protection efficace au droit de leur implantation. S'ils constituaient la stratégie du XX^{ème} siècle pour se défendre à tout prix contre la mer, leur réalisation était coûteuse et pas toujours adaptée.

Des spécialistes du littoral, comme Raphaël Certain de l'université de Perpignan ou Nicole Lenotre du BRGM, remettent notamment en cause les digues parallèles au littoral, inefficaces pour maintenir l'ensablement des plages à leur niveau actuel. Il faudrait au contraire limiter les ouvrages en dur et mettre en œuvre d'autres solutions. L'idée qui progresse en France et dans l'Hérault est «la stratégie de recul», lorsque la protection s'avère déraisonnable vis-à-vis des enjeux. L'exemple de la route Sète-Marseillan en est une bonne illustration. Cette route était régulièrement «dévotée» par les tempêtes. On a finalement choisi de la déplacer vers l'intérieur des terres. En France, c'est le premier et unique exemple d'envergure de recul stratégique.

La position du Conseil Général s'inscrit dans ces nouvelles postures avec l'objectif de préserver ainsi la première activité

économique du département, le tourisme. Pour Philippe Carbonnel, chef du service Travaux d'aménagement portuaire et Protection du littoral, «la première exigence affichée est de disposer de plages de qualité ! Le Conseil Général s'est donc lancé, depuis 2007, dans un programme de protection et de restauration des plages, qu'il finance à hauteur de 20 M€ pour un budget public total de 100 M€ sur la période 2007-2012.

Quatre sites majeurs sont concernés, qui demandent chacun une attitude spécifique. Sur le lido de Sète, c'est donc un recul stratégique de la route qui a été opéré. Entre Maguelone et les Aresquiers, on laisse faire la nature, comme vers l'Espiguette. A Valras, le recul des habitations de front de mer étant délicat et coûteux, on consolide au droit de la station par cinq brise-lames et une butée de pied sous-marine. Le lido du Petit et du Grand Travers vient d'être consolidé pour 20 à 30 ans par un rechargement massif en sable.

Mais ces solutions ponctuelles doivent être prises en compte dans une réflexion globale. En effet, les brise-lames et les épis qui consolident les plages accentuent l'érosion en aval et posent des problèmes de qualité des paysages et des eaux. Le rechargement en sable, qui

Au niveau du Cap d'Agde, la méthode des enrochements est retenue.



Photo. © CG 34 - Carbonnel

n'est pas pérenne au même titre que les autres solutions, présente l'avantage d'offrir une adaptation douce et réversible qui ne dénature pas le paysage. Il n'y a pas de solution miracle : la question est juste de savoir ce que l'on peut accepter et ce que l'on décide de protéger».

Des risques de submersion à anticiper

Anticiper est toujours un exercice difficile et risqué, Philippe Carbonnel en est conscient : «*car les causes de submersion marine sont encore mal connues. Si l'effet «cuvette» de la tempête Xynthia est impossible ici, le risque d'inondation est réel. C'est pourquoi le préfet a gelé tout nouveau permis de construire sur certaines zones côtières basses et vulnérables. Dans le cadre du projet Coastance (voir encadré), la bonne connaissance des phénomènes naturels permet d'établir des cartes de risques côtiers et de mettre ensuite en place des plans de gestion et d'adaptation.*

Leur application n'est pas toujours simple. Ainsi, un gros problème se pose sur la côte ouest de Vias. Il faudrait opérer un recul de 100 mètres, mais c'est dans cette zone que sont installés de nombreux campings ! C'est alors une activité économique importante qui disparaîtrait, car il n'y a pas de terrains disponibles à l'arrière. Une option intermédiaire consisterait à limiter le recul de 20 à 30 mètres, en rechargeant de sable la plage. Des arbitrages

sont nécessaires, notamment au regard des engagements financiers que chaque scénario suppose. Outre les études techniques, les aspects socio-économiques ne sont donc pas négligeables !»

Héliotropisme et tropisme littoral, un cocktail aux effets notoires

Le soleil et la mer n'en finissant pas d'exercer leur attirance, la côte méditerranéenne connaît un afflux important de nouveaux habitants. La population héraultaise a dépassé le million d'habitants (1 001 041 exactement en 2006) et le taux de croissance est de 1,6 % par an depuis 1999-source INSEE 2009.

La pression immobilière s'accroît dans les régions concernées par la montée des eaux et les maisons «pieds dans l'eau» restent les plus demandées et les plus chères. Mais jusqu'à quand ?

Au-delà de la vulnérabilité physique du littoral, il est urgent de s'intéresser aux effets sur les personnes, les biens, les infrastructures et les milieux naturels, d'en estimer les dommages possibles et plus précisément les dysfonctionnements induits ainsi que l'impact socioéconomique.

Des outils scientifiques performants sont aujourd'hui capables d'aider les pouvoirs publics à définir de nouvelles stratégies et des solutions à plus long terme, plus écologiques et moins coûteuses.

A Vias, où la plage de sable a pratiquement disparu, les campings entrent en résistance à l'arrière des enrochements.



Philippe Carbonnel le confirme : «Notre objectif : voir loin pour agir juste, aujourd'hui, et essayer de cerner les risques pour préserver l'avenir. Le Conseil Général s'est engagé, avec ses voisins méditerranéens, dans des projets européens (voir encadré) de recherche appliquée, mettant parfois en œuvre des outils très sophistiqués. Comme, par exemple, l'utilisation d'un laser aéroporté qui, en enregistrant le profil altimétrique des côtes et des fonds marins jusqu'à 7 à 8 mètres de profondeur, nous renseigne sur l'évolution des plages et des sédiments.

Les courants et les événements climatiques sont pris en compte et les données modélisées. Des conventions sont passées avec les universités en fonction de leurs spécificités. Travailler à l'échelle européenne permet de comparer des approches, de partager des savoirs et de bénéficier de l'expérience de nos voisins et partenaires».

* GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

** Scénario adopté par Nicole Lenotre du BRGM (citer la source)

Les projets européens

Après **Beachmed** traitant notamment de la problématique de l'extraction de sable pour le rechargement des plages, le projet **Coastance** étudie l'impact du changement climatique sur les côtes en termes d'érosion et de submersion marines, de gestion des sédiments et d'impact environnemental des ouvrages côtiers sur ce milieu sensible.

Il réunit 9 partenaires et voisins méditerranéens, Grecs, Italiens, Espagnols, Chypriotes, Croates et Français.

Montant : 1,8 M€, soutenu à 75% par le programme européen MED. Durée : 3 ans, de 2009 à 2012.

Entretien réalisé par Patrick BUFFARD et Michèle BOUIS, CAUE34

Entrevue Jean-Claude Armand / CAUE34

Délégué régional du Conservatoire du Littoral en Languedoc-Roussillon

En cette période de bouleversements climatiques annoncés, nous sommes allés à la rencontre de Jean-Claude Armand, Délégué régional du conservatoire du littoral en Languedoc-Roussillon, pour faire le point sur les actions et la philosophie portées par cette structure.

CAUE 34 : Quelle est, ou quelle sera votre attitude face à la montée des eaux annoncée ?

J.C. Armand : «C'est le domaine dans lequel nous avons la plus grande incertitude ! Actuellement, les études en cours cherchent à comprendre et à évaluer les impacts de la montée des eaux sur l'agriculture, la sociologie, les

«laisse faire» leurs mutations aux milieux.

L'exemple du domaine de Capelude à la pointe de l'Espiguette, sur la commune du Grau du Roi, est significatif. La mer avait creusé une brèche, nous avons donc reculé de 150 m, puis reconstitué une dune embryonnaire de 500 m de long avec de lourds moyens (buldozer et ganivelles). Aujourd'hui, on constate que le système dunaire se recompose tout seul de manière exceptionnelle jusqu'à son point d'équilibre. A contrario, les Salins du Midi, qui sont voisins, ont adopté une autre stratégie avec des enrochements : c'est la manière dure ! Ils n'ont pas accepté de reculer, le contraste est saisissant et instructif. Quoi qu'il en soit, la logique du Conservatoire est : on ne se défend pas contre la mer !»

Quoi qu'il en soit, la logique du Conservatoire est : **on ne se défend pas** contre la mer !

milieux naturels. Les premières estimations montrent que sur nos propres terrains, c'est assez négligeable et surtout plein d'incertitudes ! D'une manière générale, on n'intervient pas en s'opposant ou en luttant contre la nature, et surtout on

Dans Conservatoire il y a conserver, mais il faut d'abord acquérir, quelle est votre pratique ?

«Nous avons une vision stratégique à long terme 2005/2050. L'élaboration d'un document cadrant nos



L'étang du Méjean est aménagé pour accueillir tous les publics.

stratégies dans la durée, pour l'ensemble du territoire, nous a permis d'identifier environ 40 000 hectares de terrains en Languedoc-Roussillon sur lesquels le Conservatoire serait susceptible d'intervenir en fonction des priorités. Bien sûr, tous ces terrains ne seront pas achetés. Nous possédons actuellement 11 270 hectares et d'ici 2050, ce chiffre devrait être porté à 18 000.

Pour les opérations courantes, il n'y a pas trop de problème. Par contre, certains marchés fonciers demandent parfois des négociations qui peuvent durer plusieurs années. Alors, au moment où la vente se fait, il faut mobiliser les fonds rapidement, ce qui est parfois difficile. Par exemple, en 2007, nous avons réussi à acheter 1240 hectares en un seul acte notarié aux Salins du Midi !»

Une fois les terrains acquis, quelles sont leurs destinations ?

«Avec l'aide de spécialistes, le Conservatoire détermine la manière d'aménager et de gérer les sites acquis pour que la nature y soit aussi belle et riche que possible. Il définit les utilisations, notamment agricoles ou de loisirs, compatibles avec ses objectifs. Puis, après avoir procédé aux travaux de remise en état nécessaires, le Conservatoire confie les terrains à des collectivités locales ou à des associations pour qu'elles en assurent la gestion dans le respect des orientations arrêtées.

En général, notre manière d'intervenir se fait en douceur. La règle de base et l'objectif prioritaire, c'est l'ouverture des sites au public. Les modalités de ces accès publics

doivent être les moins pénalisantes pour le site. On canalise, on détourne les passages, on contourne les secteurs sensibles... Sur le plan de l'accessibilité, tout le monde ne peut pas accéder partout, par contre, il faut proposer des sites où cela reste possible.

Le Conservatoire dépense beaucoup d'énergie à composer avec les accès automobiles.

À Fleury d'Aude, les utilisateurs avaient l'habitude d'aller sur la plage en voiture et se garaient au bord de l'eau. Un stationnement a été organisé en retrait, nous avons mis des barrières, diffusé l'information qui a été relayée les premiers temps par des gardes du littoral. Malgré quelques mécontents, c'est maintenant acquis, ça fonctionne, la plage n'est plus un parking !

Un autre exemple est celui du site du Méjean, sur la commune de Lattes, qui est vraiment une réussite. Pourtant, il faut parcourir 800 m depuis le parking, sauf pour les personnes à mobilité réduite qui peuvent utiliser un parking proche de l'entrée, mais comme les trajets sont bien aménagés, personne ne se plaint. Dans le site, un sentier «tous handicaps» est aménagé en boucle, équipé de panneaux d'interprétation. Cet aménagement amène un tourisme spécifique dont on n'avait pas prévu l'ampleur.

Par ailleurs, sur les terrains du Conservatoire en Languedoc-Roussillon, plus de 20% sont confiés à des agriculteurs à qui sont imposés des cahiers des charges et une agriculture raisonnée. Les occupants versent un loyer au gestionnaire dans une relation de fermage.



Photo © F. Hébraud - CAUE34 - 2010

Plage des Aresquiers - Comme il est regrettable qu'il faille sortir de sa voiture pour pêcher !...

On trouve de l'élevage extensif à Vendres, par exemple, seul site du département à accueillir un élevage de taureaux de combat. On a aussi des vignobles, dont certains sont labellisés vins du Conservatoire du littoral. On trouve également des maraîchers, des apiculteurs...

Comment les élus perçoivent-ils le Conservatoire ?

«Il existe un conseil de rivages sur chaque façade maritime où les élus (Régions, Départements) débattent des options générales et des stratégies. Les débats sont riches et peu conflictuels. Les textes législatifs qui concernent le Conservatoire ont toujours été votés à l'unanimité par les parlementaires. Nous avons leur confiance.

Localement, c'est différent. Il peut y avoir des frictions. Mais en général, les collectivités locales s'impliquent beaucoup. Certains élus considèrent que c'est un véritable enjeu pour leur commune et y consacrent des moyens importants. D'autres communes disposent de très grands espaces qui sont propriété du Conservatoire, mais n'ont que très peu de moyens à y consacrer.»

Pour en revenir aux bouleversements climatiques annoncés, finalement, ne sont-ils pas "une chance" ? Car il faut bien reconnaître que jusqu'à présent ces territoires ont été urbanisés assez sauvagement...

«Ce qu'il faut retenir, c'est que la crainte des aléas climatiques va avoir des effets positifs dans le sens où l'on va devoir faire plus attention à la façon d'occuper les territoires. Ce que l'on peut craindre cependant, sur le long terme, c'est que des zones à risques, partiront ceux qui le pourront, ceux dont les moyens leur permettront d'acheter ou de se loger ailleurs et ceux qui n'auront d'autre choix que celui de rester seront, sans doute, les populations les plus fragiles.»

En savoir+

Conservatoire du littoral

C'est un établissement public créé en 1975. Il mène une politique d'acquisition foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages des rivages maritimes et lacustres dans le but de les ouvrir au public.

Il acquiert des terrains, fragiles ou menacés, à l'amiable par préemption ou exceptionnellement par expropriation. Des biens peuvent également lui être donnés ou légués.

Dans l'Hérault, le Conservatoire peut exercer son droit de préemption par substitution au Conseil Général.

Quelques chiffres : le Conservatoire comprend 150 agents au total, dont 7 en Languedoc-Roussillon.

Au 1^{er} janvier 2009, le Conservatoire assurait la protection de 123 000 hectares sur 635 sites, représentant 1000 km de rivages, soit plus de 11% du linéaire côtier Français.

En Languedoc-Roussillon, le littoral représente 214 km de côtes. 11270 hectares y sont propriété du Conservatoire du littoral dont 5023 ha dans l'Hérault.

Le Conservatoire est financé par la taxe de francisation des bateaux de plaisance, perçue chaque année et qui représente, au plan national, environ 35 millions d'euros par an. Cette recette, votée par le parlement pour au moins trois ans, est globalement constante. Pour les acquisitions, le Conservatoire a également recours à des financements multiples (Département, Région, communes, intercommunalités...)

Délégué Régional **Jean-Claude Armand**

165 rue Paul Rimbaud - BP 6035

34030 Montpellier - Tél. : 04 99 23 29 00

languedoc-roussillon@conservatoire-du-littoral.fr

La dune et ses travers



Photo C. O'SUGHRUE 30 07 2007 035

***L'été, entre Carnon et la Grande Motte,
la «plage des Montpelliérains» met à l'épreuve
la capacité de chacun à accéder autrement à son carré
de sable fin. Un apprentissage difficile
pour une population toujours plus nombreuse !***

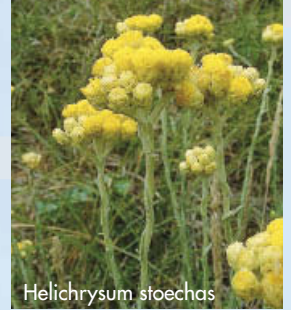
Comment allier protection d'un site naturel remarquable et accueil ?

Les dunes littorales sont des milieux dynamiques, la plupart du temps colonisés par une végétation spécifique qui héberge une faune originale. Ces dunes constituent des remparts naturels et protègent les terres des actions de la mer et du vent. Toutes ces raisons justifient et confortent les actions conduites depuis 50 ans pour pérenniser la dune du lido de Carnon comme celles de l'arrière plage.

Ainsi, le reboisement des espaces à l'arrière des dunes fut une première entreprise de la Mission Racine en 1967. Les plantations spécifiques de résineux et feuillus, adaptées aux sables littoraux, ont stabilisé les espaces entre la mer et les étangs. En complément, la mise en place de ganivelles aide la végétation à se fixer.

Aujourd'hui, le lido est menacé par une concentration de véhicules et par leur trafic, rançon du succès grandissant de ce merveilleux terrain de loisirs, que l'érosion, conjuguée aux phénomènes naturels (montée du niveau de la mer et des tempêtes), sabote régulièrement.

Ici, la stratégie adoptée par les pouvoirs publics est celle de la confortation de la plage par réensablement, le recul n'étant ici, pas envisageable.



Helichrysum stoechas



Julienne des sables



Euphorbe



Anthemis



Lismathiole



Panicaut maritime



Des actions significatives engagées par le Conseil Général de l'Hérault

Une première action de réensablement a été effectuée en 2008, la seconde action a consisté à réduire le nombre de véhicules aux abords de la route en les orientant plutôt sur des aires de stationnement, l'objectif à terme étant de supprimer progressivement la voiture sur le front de mer ou de ne permettre l'accès qu'en des points de stationnement organisés.

Dans le cadre de la première phase de l'aménagement du lido entre Carnon et la Grande Motte, les travaux ont modifié la route littorale entre le Petit et le Grand Travers en laissant une seule voie de circulation à sens unique vers le Grand Travers et en réservant une voie de circulation douce pour les piétons et les cyclistes. Parallèlement, une politique de transports publics s'est mise en place pour offrir une alternative à l'utilisation de la voiture particulière, avec un succès avéré cet été.

Organiser la fréquentation : une étape décisive avec le parking du Grand Travers



Photo. © F. Hébraud - CAUE34 - 2010

fiche technique

- **Maîtrise d'ouvrage :**
CG 34 Service Grands Travaux
- **Maîtrise d'œuvre études :**
EGIS Route France (Infrastructure)
- POLYPROJECT (paysage)
- **Montant :** 3,36 M€ HT, cofinancés par le FEDER, l'Etat, la Région, la commune de Mauguio-Carnon et le CG 34. Cette phase de travaux fera l'objet d'une évaluation et d'un bilan. Un groupe de projet, présidé par le Conservatoire du littoral et rassemblant usagers, associations et collectivités, a été constitué. Il participe aux débats relatifs aux aménagements présents et futurs ainsi qu'aux modalités de gestion de ce site fragile.

Le stationnement côté mer a été supprimé en vue de préserver le cordon dunaire, compensé en partie par une aire de stationnement aménagée au droit de l'entrée de la station de Carnon. Cette aire comporte 517 places. Son accès s'effectue par le giratoire actuel du Petit Travers. Les places disponibles sont annoncées par un affichage sur la voie départementale. Pour sa réalisation, des matériaux respectueux de l'environnement ont été utilisés : enrobé au liant végétal pour l'allée principale de circulation, dalles alvéolées remplies d'un mélange sable/gravier pour les allées secondaires et sable stabilisé pour les allées piétonnes et les places de stationnement. Quant au choix des végétaux, il est compatible avec les conditions du milieu (sol, embruns, sel, vent).

La dune et ses trésors...

C'est au printemps que la dune du lido de Carnon rend visibles les trésors végétaux qu'elle recèle, associant harmonieusement les teintes éclatantes du rose des **lis Matthioles**, du jaune d'or des **Immortelles** et du blanc des **Anthémis**... Ce spectacle, digne d'un parterre fleuri composé est bien «naturel» et témoigne du caractère unique indigène à ce lieu remarquable.

Mais les pluies, les embruns, le sel, l'érosion, les courants marins et le vent façonnent en permanence cet espace. Les vents qui soufflent, en alternance du large ou de terre, entraînent le déplacement continu du sable et les plantes se trouvent souvent déchaussées. C'est pourquoi la plupart des plantes de la dune ont leurs parties souterraines - racines, rhizomes ou bulbes - très développées. Par ailleurs, la vêtue grise ou blanchâtre de leurs feuillages, leur port rigide et épineux ne sont que des réponses aux conditions drastiques du milieu.

On peut ainsi citer la **julienne des sables**, une jolie **giroflée** rose vif, la **corbeille d'argent**, des ombellifères dont le **panicaut maritime**, l'**onagre**, le **raisin de mer**, des **armoises**, le **chou marin**, deux espèces d'**euphorbes**... toutes plantes originales et exceptionnelles ! On peut aussi y associer une vie animale assez riche, des **arthropodes des dunes** aux **coléoptères**, **orthoptères** et autres oiseaux des côtes sableuses...

Le littoral au révélateur

S'il est impossible d'arrêter le temps, la photographie nous en donne pourtant l'illusion et grâce à des arrêts sur image, elle nous accorde les moyens de regarder l'action du temps et des hommes sur notre environnement. C'est l'un des effets de l'**Observatoire photographique des paysages de l'Hérault** qui compte aujourd'hui plus de 1000 vues, accumulées depuis sa création, voici 17 ans.

La première série de 54 sites héraultais avait été confiée en 1992 au photographe de renommée internationale, Raymond Depardon. Depuis 1993, le CAUE de l'Hérault, de moindre renommée, a pris le relais, assurant annuellement la reconduction des prises de vue à partir du carnet de route de l'artiste. Ainsi, depuis 17 ans, les images recueillies témoignent-elles des transformations des paysages, reflets de l'évolution des préoccupations des hommes et de leurs activités : agriculture, reconquête paysagère, développement urbain et périurbain, infrastructures routières, aménagements touristiques...

Le littoral n'a pas échappé au photographe qui exerce un regard sans complaisance. Il ne juge pas, il montre et quelquefois, cette réalité nous surprend, tant chacun a la capacité d'éviter ce qui le dérange.

*L'observatoire met en évidence l'évolution du trait de côte.
Jusqu'en 2002 la mer gagne du terrain.
Après un rechargement en sable, la mer est de nouveau
tenue à distance, mais pour combien de temps ?*



1992 - Plage des Aresquiers - OPP 34 - © R. Depardon



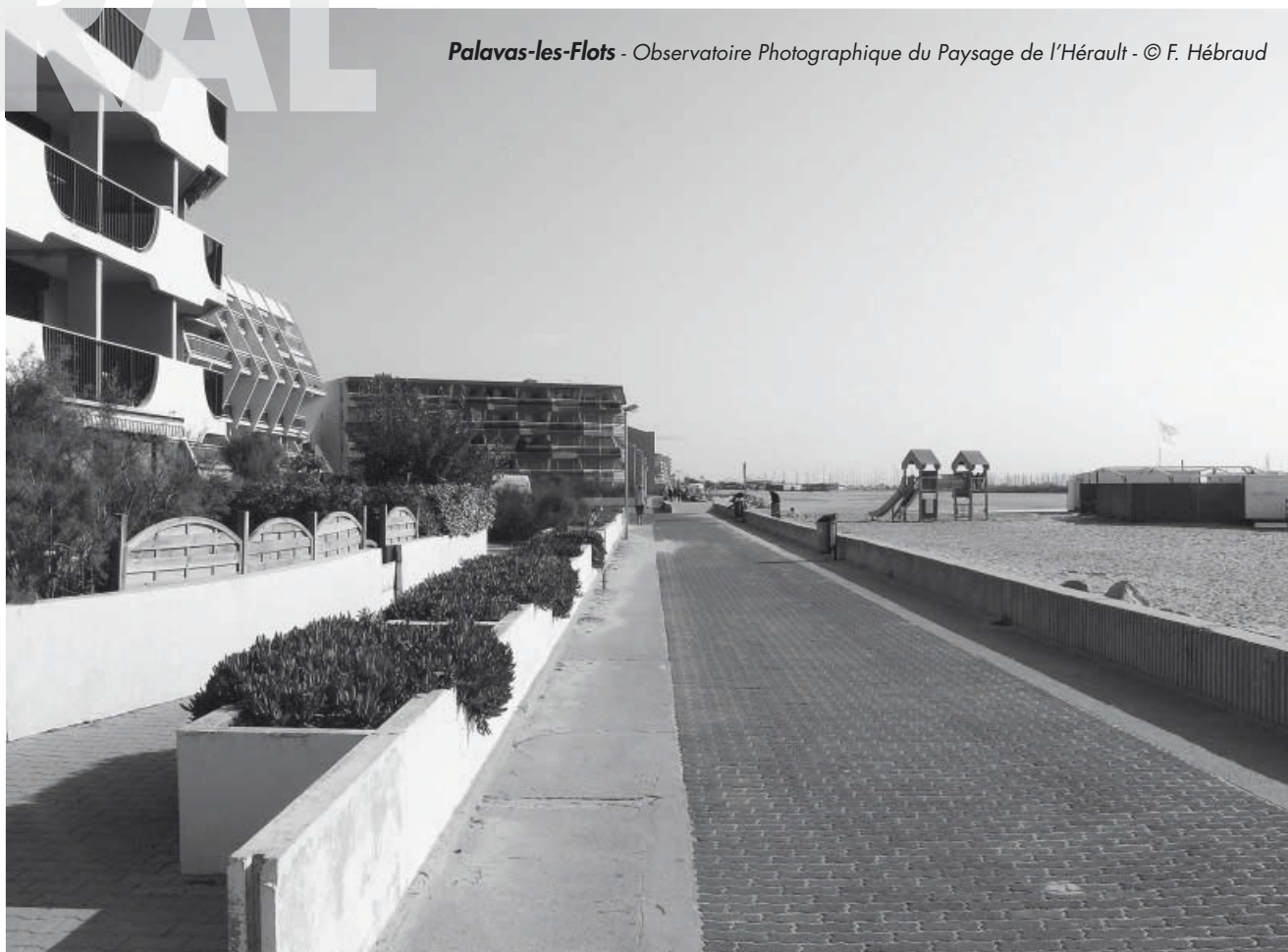
2001 - Plage des Aresquiers - OPP 34 - © F. Hébraud, CAUE 34



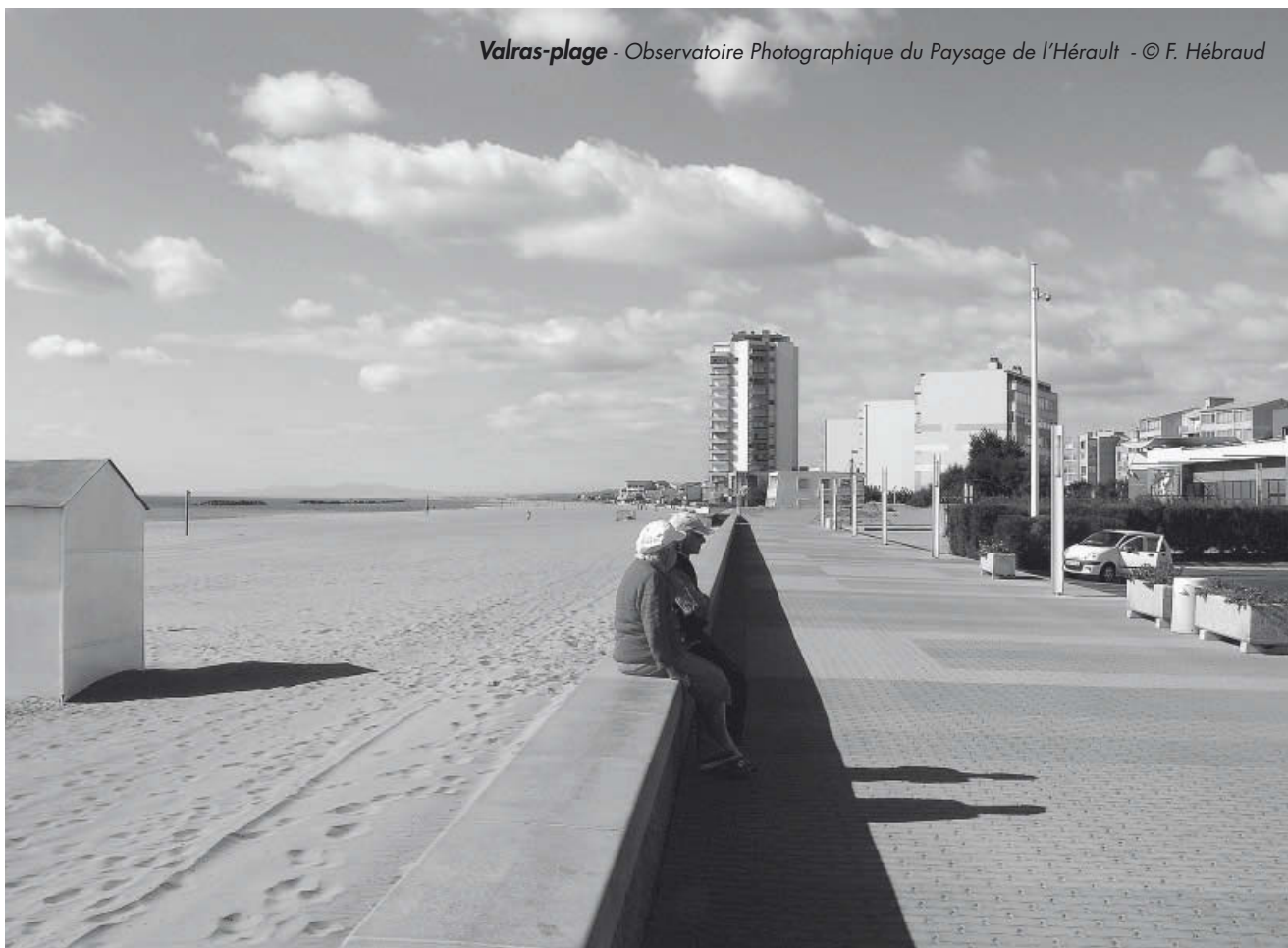
2002 - Plage des Aresquiers - OPP 34 - © F. Hébraud, CAUE 34



2009 - Plage des Aresquiers - OPP 34 - © F. Hébraud, CAUE 34



A Palavas-les-Flots comme à Valras-Plage, l'urbanisation très proche de la plage ne permet pas une stratégie de recul. La protection des habitations impliquera des choix d'aménagements importants et financièrement lourds.



Un bien public communautaire : le paysage

A l'échelle du temps de la nature, dix-sept années ne sont que peu de chose.

En revanche, trois mandats d'un élu local représentent de nombreuses décisions en matière d'aménagement que le support photographique met particulièrement en évidence, rendant possible l'analyse de l'évolution des paysages à travers ses modifications quotidiennes parfois insignifiantes, parfois beaucoup plus radicales.

Ainsi, chaque série photographique est de nature à alerter les décideurs et à alimenter une réflexion au croisement de champs disciplinaires divers : sociologie, philosophie, esthétique, géographie, urbanisme, paysage, histoire, peinture... dans la perspective d'enrichir la gestion publique du territoire.

Sur le littoral, les clignotants d'alarme sont allumés

Les images montrent une urbanisation toujours d'actualité en première ligne face à la mer, les facéties du trait de côte, l'évolution des modes de vie et la manière d'occuper l'espace, comme les vœux pieux du développement durable...

Le CAUE de l'Hérault, qui intervient au titre de conseil auprès des collectivités locales, saisit tout l'intérêt d'approfondir et d'analyser les mécanismes d'évolution des paysages, pour en tirer des arguments susceptibles d'orienter au mieux certaines décisions d'aménagement sur lesquelles il est consulté en amont.

Parmi les 19 itinéraires photographiques répartis sur le territoire national, celui de l'Hérault reste, pour le CAUE qui assure sa pérennité, une source inépuisable d'informations et de questionnements.



1992 Frontignan-Plage - OPP 34 - © R. Depardon



1997 Frontignan-Plage - OPP 34 - © F. Hébraud, CAUE 34



2001 Frontignan-Plage - OPP 34 - © F. Hébraud, CAUE 34

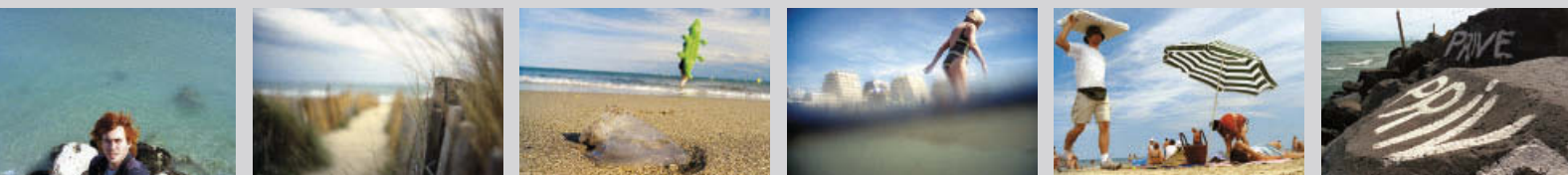


2009 Frontignan-Plage - OPP 34 - © F. Hébraud, CAUE 34



16 ans séparent ces deux photographies. Les menaces liées à la montée des eaux n'ont eu, à ce jour, aucun effet sur les autorisations d'urbanisation.





«Suivre la côte de manière systématique, marcher sac au dos entre terre et mer, dormir sur place et fixer les lumières de l'aube au crépuscule...

Xavier MESTRE - CAUE 34

Un photographe, «des rives»

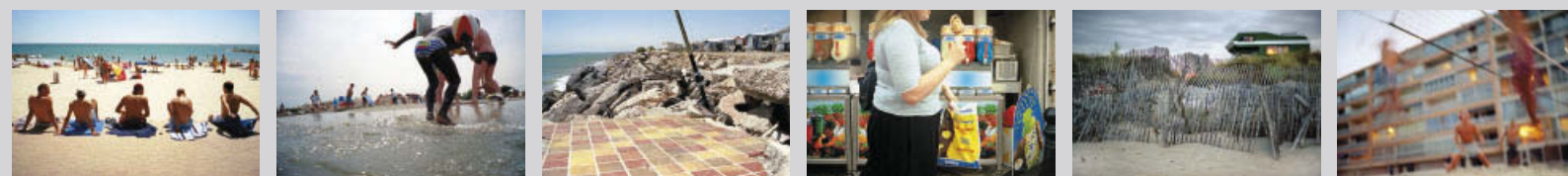
Depuis 2004, **Bastien Defives** parcourt à pied, sac au dos, le littoral français pour le photographe. Saisi par le constat de l'urbanisation des côtes et marqué par le déploiement des infrastructures pour accueillir l'afflux touristique estival, le photographe propose dans son exposition «des rives» un regard dénué de tout jugement. À hauteur d'homme, son regard se pose sur les «détails et les énormités des paysages littoraux» qu'il traverse en toutes saisons, par sessions de plusieurs semaines. Relatant son immersion dans ces milieux fragiles sur lesquels pèsent d'innombrables enjeux, ses images nous invitent à constater l'intervention de l'homme sur cet environnement, à évaluer nos propres usages et à nous confronter à nos contradictions.

Tous les 200 mètres, le photographe appuie sur le déclencheur. De ces milliers de kilomètres parcourus, de ces centaines de pellicules déroulées, certains instants passés au révélateur nous interpellent : l'arrivée sur une plage saturée d'estivants, la présence inquiétante d'une zone industrielle non loin, la découverte en chemin d'un objet insolite, la frustration du marcheur confronté à l'impasse...

«Des rives - Littoral méditerranéen - La Tamarissière, Vias Plage, Hérault, Juillet 2004.»



Photographies © Bastien Defives



.. s'immerger, observer... permet de dresser un état des lieux photographique de cette frontière qui n'a souvent plus de naturelle que le nom.»

Cette rigueur méthodique, Bastien Defives l'a appliquée au repérage des continuités piétonnes le long de la côte méditerranéenne, avec la précision que permettent les cartes IGN-25. Chaque obstacle, qui l'empêche de suivre le trait de côte, est relevé : érosion, topographie accidentée, aménagement détruit ou encore privatisation du littoral...

Cette compilation de données, associée aux images, est devenue une véritable mine d'informations pour les acteurs de l'aménagement. C'est pourquoi le photographe a été invité à présenter sa démarche par l'Observatoire du littoral, lors de la 3^{ème} journée du réseau des acteurs français de la Gestion Intégrée des Zones Côtières.

«Des rives - Littoral méditerranéen - Plage du Môle, Cap d'Agde, Hérault, Juillet 2004.»



Photographies © Bastien Defives

Un état des lieux exhaustif qui pourrait devenir un outil pour les collectivités.

Bastien Defives expérimente avec le département des Côtes d'Armor une première mise en ligne de deux cents photographies, indexées sur le site internet de l'agence coopérative Pictur tank. L'initiative, qui prend donc un aspect plus documentaire qu'artistique, devrait concerner à terme l'ensemble des territoires traversés, soit un volume de 5 000 à 8 000 prises de vues légendées et référencées géographiquement.

Initié en 2004 sur le littoral méditerranéen, le projet se poursuit depuis 2006 sur les côtes de la Mer du Nord, de la Manche et de la Bretagne. La dernière étape, la côte atlantique, entre le golfe du Morbihan et la côte d'Argent, devrait être l'aboutissement de ce long périple et dépendra du soutien et de l'implication de nouveaux partenaires.

Contact : **www.bastien-defives.fr**

Partenaires : Institut Géographique National / Canon France / Laboratoires Dupont / Fujifilm / Région Languedoc-Roussillon / Région Bretagne / Agence coopérative Pictur tank

A Sète, un balcon sur la mer

«Juste au bord de la mer, à deux pas des flots bleus...», la ville a réinterprété sa célèbre corniche pour l'offrir au plaisir de la promenade. Généreux, confortable, mâtiné de références catalanes, ce trait d'union, inauguré en 2005, atteint aujourd'hui son allure de croisière.



Photo © Oliver Kaufmann

Photo © Olivier Kauffmann



Trop routière, trop étroite et peu sûre pour la ballade, trop large pour les voitures, sans qualité au regard du site somptueux dont elle est pourtant une composante majeure, l'ancienne route nationale de la corniche a enfin trouvé une expression contemporaine exemplaire, à la hauteur de la réputation du lieu. Chacun y trouve naturellement sa place, le piéton comme le cycliste, séparés de la voie routière par un large terre-plein planté.

La route de la corniche avant travaux

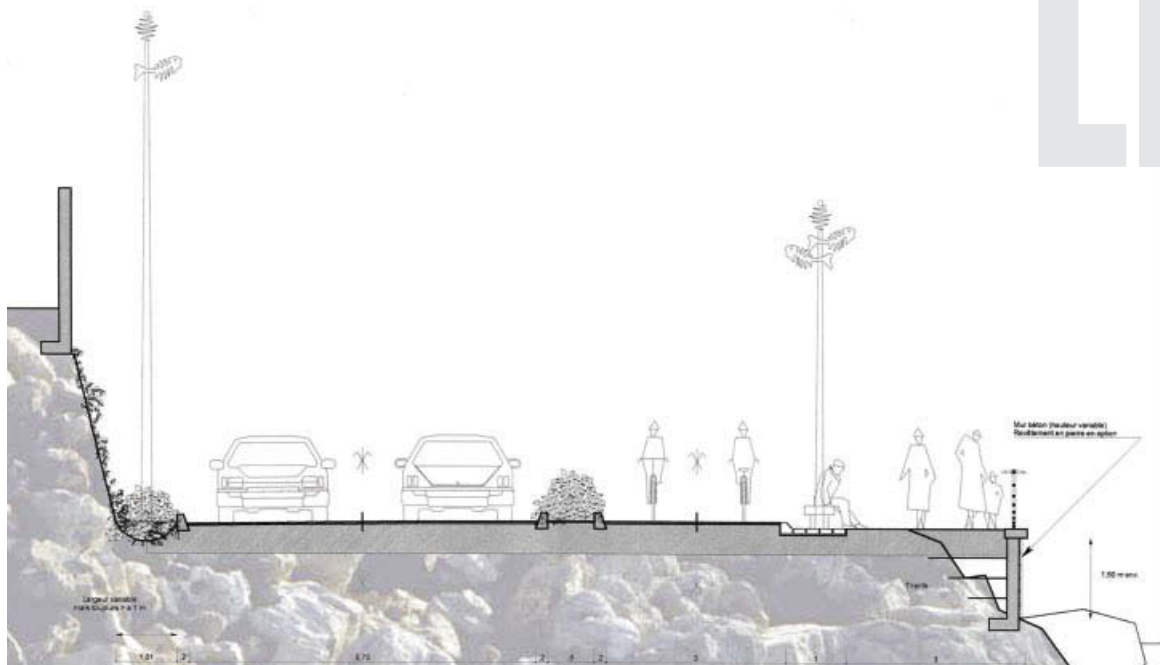
Photo © Olivier Kauffmann



Photo © Olivier Kauffmann

Les terrasses maritimes hautes et basses longent le nouveau parking du Théâtre de la Mer. A l'extrémité Est de la terrasse haute s'ouvre un des plus beaux panoramas sur le port de Sète. Un sol en platelage de bois d'Ipé leur confère un caractère chaleureux.





La largeur de la voie routière a été réduite à 5,75 m. L'automobiliste est ainsi tenu de réduire sa vitesse, du fait du rétrécissement de son champ visuel. Une piste cyclable bidirectionnelle a été créée en site propre, ainsi qu'une promenade piétonne de trois mètres de large, trois fois plus large qu'à l'origine.

L'importance de la végétation

Le site étant classé «Natura 2000», un travail approfondi a été mené sur le choix des plantations qui se doivent toutes de résister aux embruns et même aux vagues. L'arrachage des «griffes de sorcières», au caractère invasif sur la corniche, a permis de sauver et de développer des essences rares de la ZNIEFF comme les Ficoïdes à cristaux, les Fabagelles et, plus inattendu, le Perce-pierre. La plantation d'Anthély «barba-jovis» a mal résisté à la première tempête, dont seuls quelques plants ont survécu. Les Ephedras ou Raisins de Mer se sont avérés impossibles à bouturer. Les Romarins rampants, les Grands Statis, les Cinéraires, les Tamaris et même les Palmiers Butia se sont acclimatés, les fosses de plantations ayant été généreusement dimensionnées.



Grand Statis



Ficoïde à cristaux



Cinéraires



Perce pierre



Photo © Olivier Kauffmann

Côté route, la piste cyclable bidirectionnelle s'étire tout le long du linéaire de la corniche.



Bancs, corbeilles et luminaires rythment la promenade tout en séparant les espaces dédiés aux cycles et aux piétons. Les bancs de 2,50m de long, en pierre «Pietra Serena» (Italie), participent de la composition de la promenade, ponctuée de corbeilles coniques en béton. La pierre est également utilisée pour démarquer la bande centrale, alors que le bois d'Ipé et l'enrobé coloré signalent les terrasses maritimes.



fiche technique

Maître d'ouvrage : Ville de Sète
Maître d'œuvre : Olivier Kauffmann, architecte urbaniste
Date de livraison : juin 2005
Bureaux d'études techniques : Bet Récalde (structure), Roger Narboni (lumière)
BE environnemental : Les Ecologistes de l'Euzière
OPC : MGC, Pierre Myc
Economiste : Bet Olives
BE mobilité : Altermodal
Montant des travaux HT : 3,3 ME
Longueur de la promenade : 1,3 km
Financement : Département : 60% - Feder: 20% - Ville : 20%
Mosaïste : M. Erbin

Au pied du Théâtre de la Mer, le stationnement des voitures est assuré à l'ombre des tamaris, en léger surplomb au-dessus de la promenade.



A Pérols, le réveil sonne au quartier des cabanes

L'extension des infrastructures portuaires et le réaménagement du quartier sont lancés. A la faveur d'un concours de concepteurs, cet îlot assez confidentiel et très enclavé devrait se doter des qualités d'urbanité et de fonctionnement pour se tourner vers l'avenir.

Partagé en deux par la route à grande circulation qui conduit de Montpellier à Carnon et à la Grande-Motte, ce quartier de Pérols sort de sa retraite pour revendiquer un nouveau statut, à la veille de l'arrivée de la ligne 3 du tramway de l'agglomération de Montpellier, à l'horizon 2012. La commune cherche à valoriser ses atouts en projetant des programmes de qualification urbaine pour une population de 8560 habitants qui ne cesse de croître.

A l'Ouest, un quartier résidentiel de villas, léchées par l'étang de Pérols. A l'Est, en prise directe avec l'étang de l'Or, le quartier des cabanes déploie des maisonnettes plus modestes, plus cabanières. La présence de filets au séchage atteste d'une activité de pêche encore très vivante en lien avec son port, remarquable par son ancienne darse en pierres taillées.



Photo © Michèle Bouis - CAUE 34

Depuis la pointe de la Grave, le petit port de Pérols reste un havre préservé de la frénésie des activités estivales.

Des quartiers qui sortent de leur discrétion

L'un des premiers objectifs du programme vise à donner un statut aux espaces publics, aujourd'hui vieillissants et sans qualité, en encadrant la place accordée à la voiture et aux circulations. La protection du quartier contre les inondations et l'extension des infrastructures portuaires complètent le programme. Enfin, une «Maison du port» et une «Maison des pêcheurs» devront trouver leur place et afficher leur légitimité. Un cahier de prescriptions architecturales et paysagères, applicable aux constructions existantes et à venir, sera établi dans le but de conserver, ou du moins de retrouver, un certain «esprit cabanier» qui tend à disparaître.

programme

- Réaménagement des espaces publics des quartiers des cabanes et du port
- Protection contre la montée des eaux
- Réaménagement des berges
- Construction de la «Maison du port» de 90 m²
- Construction et réhabilitation de la «Maison des pêcheurs» de 50 m²
- Rédaction d'une charte architecturale et paysagère pour la pointe de la Grave.
- Budget prévisionnel alloué aux travaux : 4 600 000 € HT
- 3 équipes retenues : • Barriquand et Frydender courtiade - EG-CEM • Emmanuel Nebout et Horizon Paysages • Atelier Villes et paysages et N+B architectes

Les aménagements programmés réussiront-ils à donner à ces deux îlots, pris entre les infrastructures routières et les étangs, la capacité à partager un peu de leur confidentialité ?



PROJET LAURÉAT

Atelier Villes et paysages associé à N+B architectes

La prévention contre le risque d'inondation comme point d'appui du projet

Le port est ceinturé par un long muret qui fait office de digue et de promenade. De vastes emmarchements facilitent l'accès aux bateaux. La gestion des voitures est stricte, imposée par la volonté de conférer au quartier le partage de l'espace public. La nature des matériaux employés (béton désactivé, enrobé clair, stabilisé) rendront lisibles les divers usages. Bois et béton constitueront la structure des bâtiments, c'est également le bois qui recouvrira les façades alors que les toitures seront couvertes en zinc. Le plancher est surélevé sur des pilotis pour répondre au plan de prévention des risques d'inondation.

Le caractère piétonnier s'affirme alors que les éléments de composition comme les bancs et les escaliers animent l'espace. Les plantations sont renforcées, elles participent à la structuration de la promenade et au confort des utilisateurs, pêcheurs, habitants, visiteurs... Rive droite, la «Maison des pêcheurs» prend place sur le site de l'actuelle capitainerie. Quant à la «Maison du port», elle trouve sa place rive gauche face à l'ancienne cale.





Projet Atelier Emmanuel Nebout et Horizon Paysages

Autour du port, l'intervention opte pour la sobriété dans l'esprit de l'ancien bassin de carénage. Les berges de l'étang restent intactes, préservant les vues lointaines sur le paysage.

En toile de fond, le bâtiment implanté entre la route et la cale de mise à l'eau «dispose de vues imprenables sur l'étang de l'Or. Prolongé d'une vaste terrasse, elle même bordée par la coursive digue qui cerne les quais et protège les habitations de la montée des eaux, il offre au quartier l'élément de centralité et de convivialité qui lui fait aujourd'hui défaut. Son architecture évoque et réinterprète le caractère auto construit des cabanes».

Un parti audacieux

La proposition des concepteurs vise le désenclavement du quartier en s'appuyant sur un dispositif très intelligent qui résout à lui seul quatre problématiques. L'ensemble bâti, adossé à la route, s'ouvre sur le port. Côté route, un parking silo offre une grande capacité de stationnement, libérant ainsi l'espace public qui s'offre aux activités et aux piétons. Côté port, le bâtiment, repérable, emblématique et central, accueille sur deux niveaux les fonctions liées au port et aux pêcheurs. Prenant le parti d'offrir un lien avec le futur tramway, une passerelle piéton prend naissance sur le toit afin de franchir la route. Enfin, la construction protège le port des nuisances sonores générées par le trafic routier.

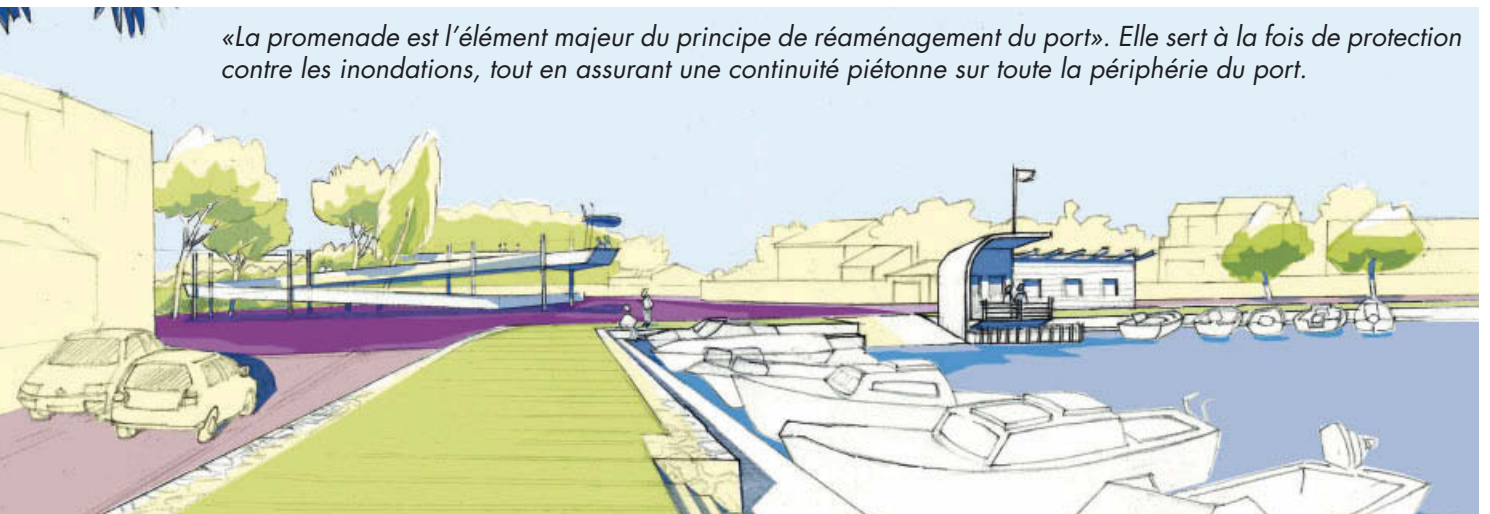


Projet Barriquand Frydlender - Courtiade - EGCEM

Espaces publics partagés et centralité

Deux places ou placettes deviennent les points forts du quartier. L'une proche de la cale de mise à l'eau, est proposée aux activités portuaires. L'autre, jouxtant l'ancienne cale, serait plutôt dédiée aux activités festives. Leur liaison est assurée par une promenade haute, constituée par un platelage de bois enserré entre deux murets de pierres. Cette promenade surélevée forme une digue en réponse aux risques d'inondations, tout en structurant les différents espaces et leurs fonctions. «Maison des pêcheurs» et «Maison du port» puisent leurs références dans l'architecture des cabanes, tant par leurs dimensions modestes que par leurs caractéristiques architecturales : ossature et bardage bois peint de couleurs vives, auvents en caillebotis de bois.

«La promenade est l'élément majeur du principe de réaménagement du port». Elle sert à la fois de protection contre les inondations, tout en assurant une continuité piétonne sur toute la périphérie du port.





Michèle BOUIS - CAUE 34

Entre l'Orb et la mer, **Valras-Plage** (34) s'organise

Le résultat d'un concours d'idées a permis d'exprimer des partis d'aménagement simples et rationnels : agrandir le port de plaisance pour le rapprocher des immeubles existants et bénéficier ainsi de vrais quais, offrir de généreuses voies piétonnes et cyclables plantées de bosquets de tamaris.

Entre fleuve et mer, «le Voltaretto» prend le relais de la voiture.

• **Concepteur** Atelier de Saint-Antoine - Architectes urbanistes, Marseille. (Richard Roman)



Les aménagements longent les berges de l'Orb et se prolongent sur la façade maritime. Un long muret transformé en banc sépare la promenade de la plage.

L'embarcadère du «Voltaretto» - la navette fluviale - se remarque par sa pergola de bois aux formes souples. La navette assure la liaison entre le parc de stationnement, aux portes de la ville, et les plages.



La plage d'Olonne-sur-Mer, en Vendée

La ganivelle mise à l'honneur pour un projet,
petit par la taille, mais grand par l'enjeu.

Un concours pour un bâtiment saisonnier, abritant un poste de secours et une buvette sur la plage de Sauveterre et des Granges, a donné à la ganivelle une place de choix. «*Sur la plage sauvage, la ganivelle est la seule manifestation de l'homme. Sa présence bienveillante est acceptée de tous, notamment pour son rôle de maintien du cordon dunaire*». En la choisissant comme élément fédérateur de l'expression architecturale, les concepteurs l'utilisent pour habiller les façades, créer des ombrières et des pergolas, mais également en l'exploitant à des fins de climatisation naturelle grâce à la lame d'air, prise entre ganivelle et façade, qui assure une ventilation naturelle par convection.

Pour conserver aux plages leur caractère naturel, le stationnement est assuré en recul, les cheminements sont balisés et les équipements de service et de sécurité bénéficient de toutes les attentions.

A l'extrême gauche, le local des maîtres nageurs se remarque. Son toit terrasse accessible offre un poste de surveillance ombragé.



• **Concepteur** Atelier de Saint-Antoine - Architectes urbanistes, Marseille. (Richard Roman)

Le Parc naturel de **Ria Formosa** en Algarve (Portugal)

Aménager des plages en sites protégés : c'est possible !

Bien abrité derrière un long cordon dunaire qui fait barrage à l'Océan Atlantique, ce vaste système lagunaire, dont la largeur peut atteindre jusqu'à 6 km, est composé de zones de marais, de canaux et d'îles formant un réseau hydrographique dense, complexe et fluctuant selon les marées.



Photo. © M. Bouis - CAUE34

A l'ombre des filaos, parcourir les 1000 mètres, qui conduisent à la plage, relève d'un véritable plaisir. D'autres choisiront le petit train...*

Au sud du Portugal, ce parc naturel s'étend sur 60 kilomètres et couvre plus de 18 000 hectares. Il est protégé par son statut de parc naturel, depuis le 9 décembre 1987.

Cette zone humide, d'importance internationale pour l'habitat des oiseaux aquatiques, est inscrite dans la convention de Ramsar. Le gouvernement portugais s'est ainsi engagé à maintenir les caractéristiques écologiques de la zone et à promouvoir son utilisation rationnelle. Un défi à relever dans un contexte de forte fréquentation touristique due à la grande qualité des plages et à la proximité des secteurs urbanisés.

Un cadre très organisé
*Protection, gestion et accueil,
des cibles parfois
difficilement conciliables qui pourtant
trouvent ici des solutions acceptables.*

Photo. © M. Bouis - CAUE34



Comment se rendre à la plage ?

Trois possibilités :

- Des bateaux navettes traversent la lagune et assurent l'aller-retour entre les villages de pêcheurs et la plage. A la descente du bateau, des passerelles de bois canalisent les personnes, évitant leur dispersion et le piétinement des dunes.
- En empruntant les deux petits trains qui, à un rythme pendulaire soutenu, assurent les trajets entre la plage et les aires de stationnement.
- A pied, sur 1 km environ, un sentier dallé et ombragé par les filaos serpente contre la voie ferrée.

Photo. © M. Bouis - CAUE34



Comment se restaurer sur place ?

Trois possibilités :

- Une structure qui occupe d'anciens ateliers de marine reconvertis, accueille différentes restaurations - restaurant classique, buffet ou snack - et propose des services : boutiques, toilettes...
- Directement sur la plage, une guinguette en bois propose une restauration rapide froide et des boissons.
- Enfin le repas tiré du sac ou de la glacière est toujours une solution.

Photo. © M. Bouis - CAUE34



Les plages sont-elles entretenues ?

Les plages sont extrêmement propres grâce aux efforts d'information sur place. De grands panneaux informatifs accueillent les vacanciers. Des distributeurs de cendriers sont à leur disposition et les chiens ne sont pas admis. Le Parc développe les actions visant à faire connaître les plantes protégées et à expliciter la fragilité du milieu.

Photo. © M. Bouis - CAUE34



* Filao : arbre d'origine australienne, capable de coloniser des sols très pauvres, chargés en sel, à croissance rapide, peut atteindre 25 à 30 mètres.

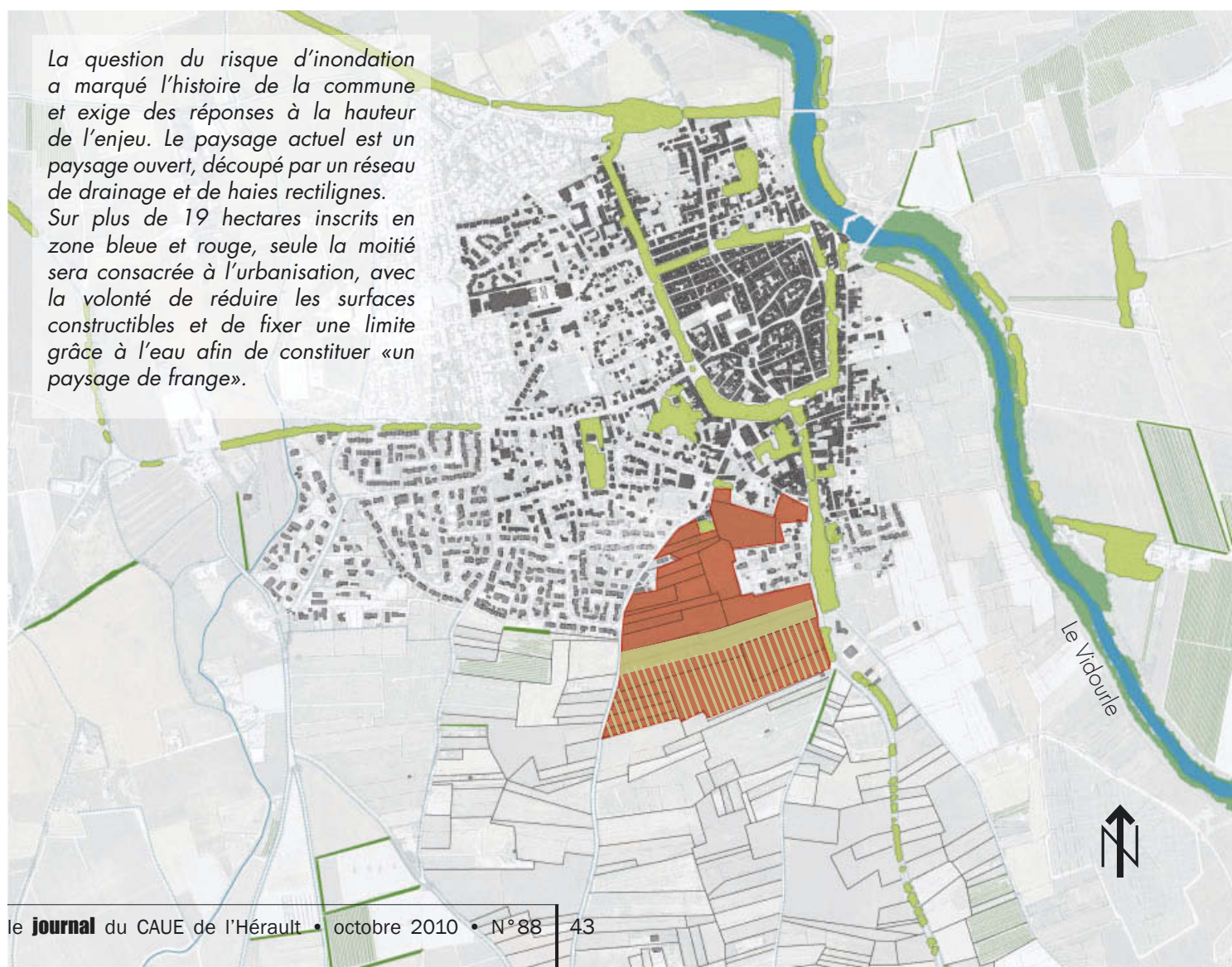
Marsillargues, «Aménager moins pour aménager mieux !»

Habiter le littoral tout en répondant à l'essentiel des grands principes du développement durable, telle est l'ambition déclinée par le projet de la ZAC de la Laune, au Sud de Marsillargues en zone semi inondable.

Une proposition courageuse qui réduit les surfaces constructibles, transforme la contrainte de l'eau en atout et crée une offre d'habitat diversifiée et adaptée aux réalités sociales du territoire.

La question du risque d'inondation a marqué l'histoire de la commune et exige des réponses à la hauteur de l'enjeu. Le paysage actuel est un paysage ouvert, découpé par un réseau de drainage et de haies rectilignes.

Sur plus de 19 hectares inscrits en zone bleue et rouge, seule la moitié sera consacrée à l'urbanisation, avec la volonté de réduire les surfaces constructibles et de fixer une limite grâce à l'eau afin de constituer «un paysage de frange».



450 logements et deux équipements sont répartis sur une superficie d'environ 10 hectares, soigneusement maillée en continuité avec le centre de la ville et les lotissements environnants. La nouvelle paysagère crée une limite végétale forte au Sud qui marque la fin du village. Au-delà, en zone inondable, sont installées des aires de stationnement, reliées à la trame viaire par des passerelles et des cheminements, ainsi que des jardins familiaux.

La composition permet de décliner un panel d'espaces publics structurants, voies principales et secondaires à sens unique, cheminements piétons, placettes, coeurs d'îlot... le tout souligné par le circuit de l'eau.

- Espace public à côté de la superette et mail piétonnier jusqu'à la noue
- Équipements publics
- liaisons douces et site propre
- Jardins familiaux
- Aires de jeux et stationnements non imperméabilisés



Plan des aménagements programmés

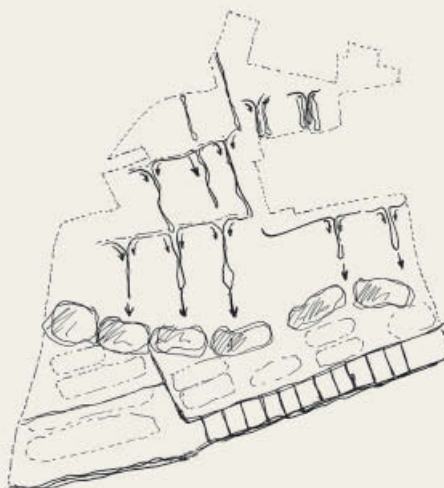
Maîtrise d'œuvre : Agence «D'une ville à l'autre» - Pierre Roca d'Huyteza, architecte - urbaniste
Maîtrise d'ouvrage : Hérault Aménagement

Le plan d'aménagement tient non seulement compte de l'économie d'espace, mais aussi de l'histoire de la ville, de sa forme et de sa limite. Il s'appuie sur plusieurs principes directeurs :

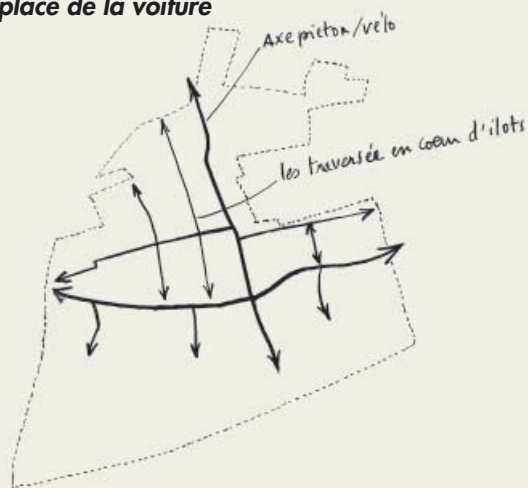
• **s'inscrire dans la structure du parcellaire agricole préexistant**



• **gérer l'écoulement et la rétention de l'eau**



• **donner priorité aux piétons en leur offrant des voies douces et limiter la place de la voiture**



«Au départ, tout le monde avait en tête la vision d'un grand lotissement, dans la continuité de ceux qui existent, auquel on aurait donné quelques attributs du développement durable comme des panneaux solaires...» rappelle Gregory Heinimann, Chef de projet à Hérault Aménagement, «...mais l'urbaniste, Pierre Roca d'Huyteza, choisi à l'issue d'une consultation, a apporté une vision sur le grand paysage et des idées neuves. Il s'est associé les compétences d'un hydraulicien et la DDE a appuyé la démarche en proposant de réétudier le PPRI*.»

L'équipe de conception va imbriquer approche sensible et technique en croisant des enjeux environnementaux, économiques et sociaux largement reconnus. Elle va **bousculer les habitudes** en proposant de «sacrifier» plus d'un hectare au profit «d'une ceinture arborée». Celle-ci, non seulement garantit la maîtrise de la forme de la ville, retient les eaux lors des fortes pluies ou crues, mais offre aussi des espaces de promenades aux franges de la ville. Elle propose de limiter le stationnement, de dimensionner des parcelles étroites, d'intégrer du logement collectif aux îlots, d'édifier une école primaire sur 2 niveaux, etc.

«Les réalités économiques, le coût du foncier et le désir d'habiter à Marsillargues ont permis une adhésion progressive aux fondements du projet», précise Gregory Heinimann. «Aujourd'hui, on étudie les modalités de réalisation, les typologies d'habitat adaptées aux tailles et formes de parcelles. La relative lenteur de la mise en œuvre du projet vient de la mise à niveau nécessaire des réseaux et des équipements de la ville, pointée par les administrations.»

Réaliste, Pierre Roca d'Huyteza, précise : **«Le défi est de ne pas perdre la qualité, en route.** L'opération est complexe techniquement, mais les aménagements sont simples. Il faut tenir sur le système du réseau des eaux, les canaux et sur les plantations.»

L'adjoint à l'urbanisme, Michel Genibrel, résume avec satisfaction : «Ce projet a été sélectionné par la Région



Sources : © Agence D'une ville à l'autre

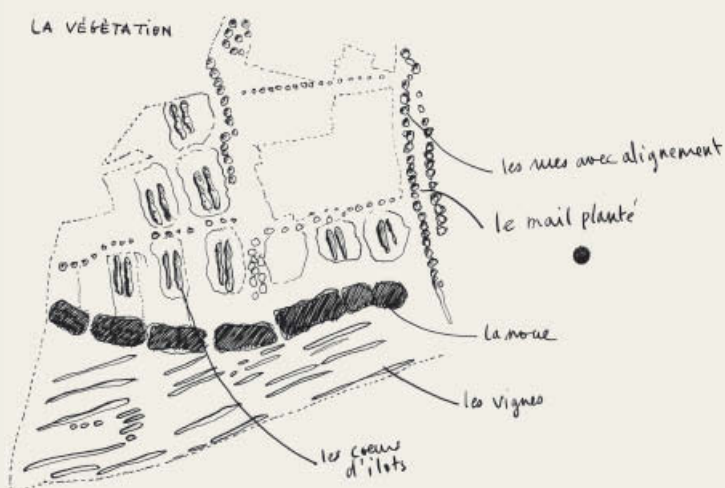
L'îlot type offre quatre typologies d'habitat qui se répartissent au sein des îlots bâtis, organisés en U renversé et gradués de manière à s'abriter des vents dominants et à s'ouvrir au Sud : les petits collectifs au Nord, les bandes d'habitats individuels à patio en 2^{ème} plan, des maisons de ville étroites le long des rues et enfin des parcelles plus grandes qui se glissent de manière aléatoire dans le dispositif. Le cœur d'îlot est traversé du Nord au Sud par une noue piétonne qui récolte les eaux pluviales.

dans le cadre de l'appel à projets Nouvelles Formes Urbaines Durables. Au-delà du soutien financier, c'est aussi une reconnaissance de l'intérêt du projet. On clôt le périmètre marsillarguais et on allège la pression sur le Nord en déplaçant l'école primaire sur ce secteur. Le projet est adapté aux réalités financières des habitants, il répond à leurs besoins.»

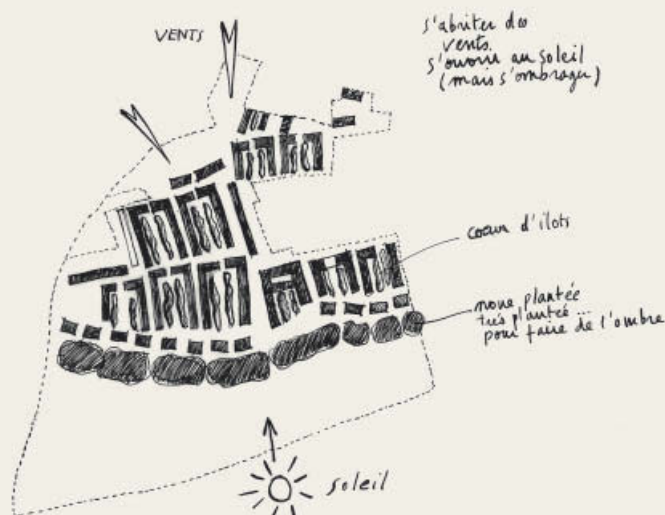
Maîtres d'ouvrage et maître d'œuvre s'accordent pour pointer l'enjeu du suivi et affûtent leurs outils.

*PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation

• composer avec une structure végétale affirmée



• définir des îlots abrités des vents et ouverts au soleil



Marsillargues, esprit cabanier es-tu là ?

S'il est des zones fragiles et qui le seront bien davantage au cours des prochaines décennies, ce sont les sites cabaniers.

Ces sites ont toujours été occupés de façon temporaire par une population locale qui, en permanence, a cultivé la convivialité, pratiqué les activités de chasse, de pêche, de bricolage, partagé apéros et repas mémorables, au même titre que les avatars périodiques dus notamment aux inondations.

Entre les berges de l'étang de l'Or et le canal du Vidourle, la commune de Marsillargues est propriétaire d'un fin linéaire de terre qui accueille, depuis les années 1930, des constructions «précaires» dont le nombre dépasse aujourd'hui la centaine ! (110 exactement). Le 28 décembre 1983, un ensemble bordant l'étang de l'Or, sur le territoire de plusieurs communes* dont Marsillargues, obtient son Classement au titre des Sites pittoresques. La reconnaissance de ces milieux complexes, comme détenteurs d'une véritable **valeur patrimoniale et culturelle**, est désormais attestée et justifie, de ce fait, une protection rigoureuse et leur conservation : «tout aménagement du site doit en assurer la préservation», ainsi que le précise le texte de loi. Depuis, les questions ne cessent de se poser et deviennent de plus en plus difficiles à résoudre. En effet, les cabanes fragiles, faites de bidons déployés, de matériaux récupérés qui ont largement dépassé leur première vie, doivent en permanence être réparées. La notion de confort ayant évolué, la cabane du week-end ne satisfait plus ses occupants qui introduisent quelques éléments de commodité supplémentaires. Petit à petit cet habitat, précaire à l'origine, accueille des cabaniers sur une plus longue durée. Aujourd'hui, l'écart se creuse entre les premières cabanes «qui font» patrimoine et les constructions qui, en se transformant, ont perdu leur authenticité jusqu'à devenir de véritables résidences dénuées des caractéristiques qui les avaient distinguées au moment du classement.

Retrouver ce qui relève de «l'esprit cabanier»

A l'origine, la cabane se caractérise par sa petite taille. Elle occupe une surface au sol d'une cinquantaine de m² au maximum et sa hauteur ne dépasse pas 4 mètres, elle n'a pas de fondations. Elle est modeste et ne répond à aucun des critères qui sous-tendent les «règles de l'art» de la construction. La végétation joue son rôle protecteur et se déploie librement, souvent pour recouvrir une tonnelle. Les clôtures ne sont pas de mise. Les occupants ne sont que locataires de leur parcelle, c'est pourquoi la pratique de l'auto construction s'est instaurée, faisant de chaque cabane **une création originale, une pièce unique... une œuvre d'art en quelque sorte !**

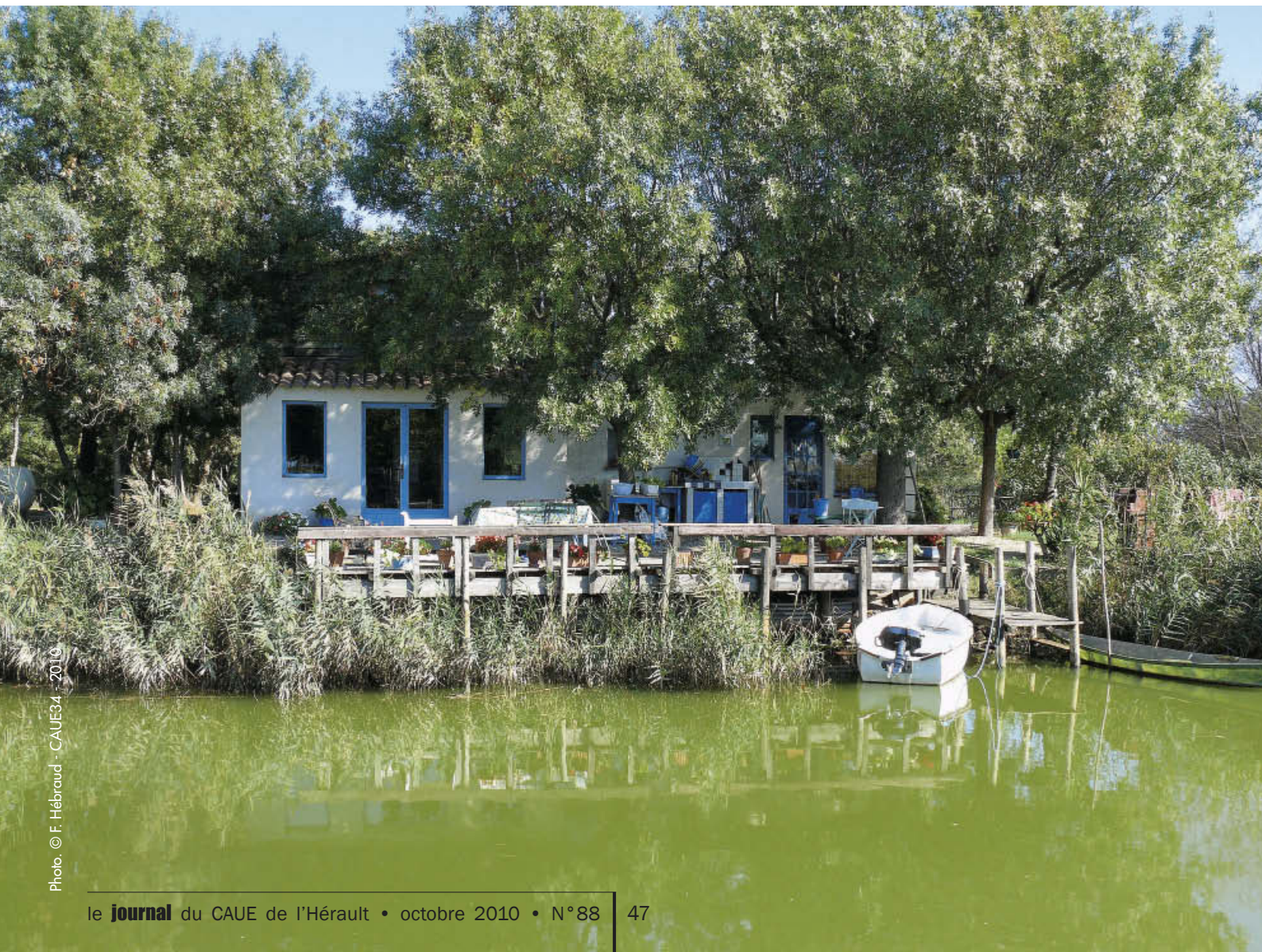
Mais pas de cabane sans cabanier, celui-ci sait faire preuve d'humilité face aux aléas d'une nature qu'il connaît bien et avec laquelle il compose. Il en accepte les humeurs, il éponge et écope chaque fois que l'eau envahit son territoire. Pourquoi en serait-il autrement ? C'est au prix de quelques inconvénients qu'il monnaie son espace de liberté. Les dégâts restent limités tant que le cabanier ne vit pas en permanence dans sa cabane, elle n'est pas faite pour ça.... Les véritables problèmes se posent dès lors que les conditions premières d'occupation ne sont plus acceptées ou qu'elles sont oubliées.

Accepter les manifestations de la nature, retrouver l'esprit cabanier, admettre une occupation limitée, telles devraient être les préoccupations premières des occupants s'ils veulent conserver encore un temps ce petit coin de paradis.

* les communes concernées pour tout ou partie de leur territoire sont : Pérols, Mauguio, Candillargues, Lansargues, Saint-Nazaire-de-Pézan, Marsillargues, La Grande-Motte, Aigues-Mortes.



Economie de place et de moyens, la cabane sait se fondre dans son environnement.



Conférences

«Café Patrimoine & Architectures»

La saison 2010-2011 s'ouvre le **13 octobre** avec une conférence de l'architecte Jean-Philippe Charon intitulée «Architecture et citoyenneté active». Suivront le **24 novembre** : «De la mosquée de Damas au Couvent de La Tourette» d'André Ravereau le **22 décembre** : «Tracer des histoires» par DGT/LINA GHOTMEH, architectes. Le **26 janvier 2011** : «Sans titre» par Rudy Ricciotti, architecte.

A 19 h, au Café Riche, Place de la Comédie à Montpellier. Tél : 04 67 54 71 44.

Rens. : Association Patrimoine et Architectures. Tél : 04 67 639 589.

«Café Climat»

Organisé par l'Agence Locale de l'Energie de Montpellier.

9 novembre : «Et demain... quel climat pour l'Hérault ?». A 18 h 30 à la Salle Bagouet, Esplanade Charles De Gaulle, Montpellier.

A noter que l'ALE anime une chronique «Carbone Chrono» sur Radio Aviva (88.0 FM) les lundis à 7h15 et les jeudis à 8h45.

Rens. : ALE. Tél : 04 67 91 96 96.

www.a-le-montpellier.org

«Urbanisme - Architecture - Habitat»

Cycle de conférences organisées par le CAUE du Gard. Prochaine date : le **7 décembre** (sous réserve de confirmation) «Leçons de la mondialisation sur l'aménagement» par Françoise Choay. A 18h à la Maison du Département.

Rens. : Anne-Marie Llanta, CAUE 30. Tél : 04 66 36 10 60.

Manifestations

«Armand Pellier (1910-1989) Compagnon Tailleur de pierre, Artiste et Architecte»

Série de manifestations à l'occasion du centenaire de la naissance de l'architecte nîmois organisées par le CAUE du Gard, les Compagnons du Devoir de Nîmes avec le soutien de la Ville de Nîmes.

Exposition : du **10 novembre au 6 décembre** à la Chapelle des Jésuites à Nîmes.

Conférence : le **23 novembre** à 18 h au Carré d'Art «Armand Pellier, artiste et architecte».

Rens. : Anne-Marie Llanta, CAUE30.

Tél : 04 66 36 10 60.



Hôtel «Les Cabanettes», Arles - Armand Pellier, 1967

«L'environnement urbain : la nature s'invite en ville»

Thème d'une série de manifestations organisées par la Maison Départementale de l'Environnement de Prades-le-Lez et l'antenne d'Olargues jusqu'en décembre 2010. Un programme très fourni à destination de tous les publics : expositions, conférences, sorties à consulter sur le site de la MDE : www.herault.fr/environnement

Tél Prades : 04 99 62 09 40.

Tél Olargues : 04 67 97 88 01.

Formations

«Architecture, urbanisme et développement durable en territoires méditerranéens»

Le programme de formation 2010-2011 se compose de 11 sessions mensuelles de 3 jours consécutifs qui se dérouleront à l'ENSAM (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier). Cette formation est soutenue par la DRAC, l'Ordre des Architectes, le CAUE de l'Hérault et l'Université de Montpellier 2 qui délivre le diplôme avec la collaboration, cette année, de l'ENACT. Elle s'adresse aux architectes, urbanistes ainsi qu'aux maîtres d'œuvre et d'ouvrage, ingénieurs, techniciens supérieurs du bâtiment et de l'urbanisme. Premières dates :

Module 1 - Les **24, 25 et 26 novembre 2010** :

Présentation, enjeux, acteurs et échelles du territoire vers le bâti (1)

Module 2 - Les **15, 16 et 17 décembre 2010** :

Présentation, enjeux, acteurs et échelles du territoire vers le bâti (2).

Programme complet et inscriptions : Ensam.

Tél : 04 67 91 89 64.

Contact : francoise.antoine@montpellier.archi.fr

Ou Enact. Tél : 04 67 99 76 32. Contact : remi.gaillard@cnpft.fr

Dossier d'inscription sur le site de l'Ensam :

www.montpellier.archi.fr

Concours

«22^{ème} Concours pour la Sauvegarde du Patrimoine»

Organisé par la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France dans le but d'encourager les municipalités et associations des communes de moins de 10 000 habitants à entretenir et à mettre en valeur le patrimoine dont ils ont la charge.

Date limite de réception des dossiers :

31 décembre 2010.

Rens. : SPPEF. Tél : 01 47 05 37 71. ou

Florence.rouxcourtois@orange.fr

Documentation

Dernières acquisitions

• **Architecture now !** Volume 7

Philip Jodidio, Taschen, 2010

• **Annuel optimiste d'architecture 2009**

French Touch, Ed. French Touch, 2010

• **AJAP 2009-2010**

Albums des jeunes architectes et paysagistes - Quinton,

Mayse - Ed. Archibooks + Sautereau, 2010

• **Architectures contemporaines / Suisse**

Gianluca Gelmini, Ed. Actes Sud, 2010

• **Le Corbusier, architecte parmi les hommes**

Frédéric Rébena, Jean-Marc Thévenet, Rémy

Bauduï, Ed. Dupuis, 2010

• **Jean Ballardur et La Grande-Motte : l'architecte d'une ville** - Texte Michèle François, Ed. Drac

Languedoc-Roussillon, Collection «Duos», 2010

• **Paris, architectures visionnaires, architectures de la création**

Jean-Pierre Courtiau, Ed. PC, 2010

• **Photo d'architecture**

Gilles Aymard, Ed. Eyrolles, 2010

• **Morphologie et conception**

Chiara Silvestri, François Fleury, Marine Bagnérès,

Ed. de l'Esperou, 2010

• **Monumental** - 2^{ème} semestre 2009 - Dossier

Patrimoine du XX^{ème} siècle

• **Béton Architecture**, Hors-série amc Le Moniteur

Architecture, 4^{ème} trimestre 2009

• **Habiter autrement**, Ed. Autrement, coll. Le Mook

Autrement, 2009

• **La ville autrement : l'énergie des réseaux**,

Ed. Autrement, coll. Le Mook Autrement, 2010

• **Archi & BD, la ville dessinée**

Jean-Marc Thévenet, Francis Rambert,

Ed. Monografik, 2010

• **Barcelone, la ville innovante**

Ariella Masboungi, Ed. Le Moniteur, 2010

• **Métropoles du Sud, Symposium 2009**

Bernard Desmoulin, Dominique Claudius-Petit,

Jean-Marc Ibois, Francis Soler, Jao Luis Carrilho da

Graça, Ed. de l'Esperou, 2010

• **Montpellier, la ville inventée**

Jean-Paul Volle, Laurent Viala, Emmanuel Négrier,

Catherine Bernier-Boissard, Ed. Parenthèses, 2010

• **Espaces publics contemporains : comment les concevoir, les gérer et les rendre attractifs ?**

Hors-Série Traits Urbains, Printemps 2010

• **Europas 10, résultats européens**

Didier Rebois, Europas Europe, 2010

• **Le permis de construire en 100 questions**

Aldo Sévino, Ed. Le Moniteur, 2010

• **L'urbanisme, c'est notre affaire**

Thierry Paquot, Ed. L'Atalante, 2010

• **Pour des bâtiments durables : guide et outils de programmation**

Ed. du Certu, 2010

• **Villes rêvées, villes durables ?**

Eric Charmes, Taoufik Saoumi, Découvertes

Gallimard, 2009

• **Habiter demain, de l'utopie à la réalité**

Véronique Willemin, Ed. Alternatives, 2010

• **Une violence éminemment contemporaine :**

essais sur la ville, la petite-bourgeoisie intellectuelle

et l'effacement des classes populaires

Jean-Pierre Garnier, Editions Agone 2010

• **L'impotisme climatique**

Claude Allègre, Ed. Plon, 2010

• **L'impotisme, c'est lui**

Sylvestre Huet, Ed. Stock, 2010

• **Le monde émergent : les nouveaux défis environnementaux**

S/d Yves-Charles Zarka, Armand Colin, 2010

• **Le littoral en projets**

Christian Devillers, Antoine Haumont, Valérie Morel,

Jean-Michel Roux, Ed. Parenthèses, 2009

• **Polka Magazine, été 2010**

(avec un article sur le travail photographique de

Bastien Defives intitulé «Danger, vue sur mer»)

• **Ces îles d'Auvergne / Manuscripts 1**

Imago Sekoya, Doublevêbé Récup, 1993

• **Traversées**

Catherine Mosbach, Editions ICI interface, 2010

• **Les fondamentaux de l'architecture du paysage**

Tim Waterman, Ed. Pyramid, 2010

• **Languedoc-Roussillon : promenades écologiques et littéraires**

Conservatoire du Littoral, Ed. Actes Sud, 2009

• **La France de Raymond Depardon**

BNF - Ed Seuil, 2010

• **Montpellier secret et insolite**

Marie Susplugas, Ed. Les Beaux Jours, 2010

Marie Twardowski - Documentaliste - CAUE34

Président de la publication : Michel Guibal, président du CAUE de l'Hérault - Imprimé avec de l'encre végétale sur un papier Couché Moderne fabriqué à partir de pâte sans chlore / Imprimerie Atelier Six / Tirage : 2 000 ex - ISSN 1256 - 7450

Conception graphique Frédéric Hébraud - CAUE34



19 rue Saint Louis - 34000 Montpellier
Tél. 04 99 133 700 / Fax. 04 99 133 710
Mail : caueherault@caue34.fr
• <http://herault.caue-lr.org/>
• <http://www.caue-lr.org/>



Département Hérault
Conseil Général